



POLITIQUE
SAINT-BRUNO,
VILLE NOURRICIÈRE

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
2017

Crédits

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 2017

Anik Fortin, urbaniste

Chargée de projet, Direction du développement urbain

Comité de travail

Isabelle Bérubé, conseillère municipale

Alexandre Lamarre, conseiller stratégique et agent d'accompagnement,
représentant citoyen du comité milieu de vie

Chantal de Montigny, nutritionniste, biologiste, citoyenne

Joséphine Brunelli, Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Sophie Deraiche, Direction des travaux publics

Sylviane Jinchereau, Direction du développement urbain

Denis Laplante, urbaniste, Direction du développement urbain

Table des matières

1.	Contexte	4
1.1	Objectifs de la politique	4
1.2	Mandat et démarche du comité.....	4
2.	Ville nourricière et définitions utiles	6
2.1	Qu'est-ce qu'une ville nourricière?	6
2.2	Le rôle de l'aménagement du territoire	6
2.3	La multifonctionnalité agricole.....	6
2.4	Petit lexique	7
3.	Enjeux	10
3.1	Les enjeux nationaux d'un système alimentaire globalisé	10
3.2	Portrait du milieu agricole régional	12
3.3	Enjeux régionaux de mise en valeur du territoire agricole.....	13
4.	Portrait de Saint-Bruno	14
4.1	Portrait général de la Ville.....	14
4.2	Portrait du système alimentaire de Saint-Bruno.....	15
4.2.1	La production	15
4.2.2	La transformation.....	23
4.2.3	La distribution	24
4.2.4	La consommation.....	27
4.2.5	La gestion des matières résiduelles.....	29
4.2.6	Mobilisation des acteurs	31
5.	Diagnostic	33
5.1	Les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour une ville nourricière	33
6.	Identification des enjeux locaux.....	35
7.	Vision et orientations.....	35
7.1	Vision	35
7.2	Orientations	35
8.	Saint-Bruno, ville nourricière, plan d'action 2017	36
9.	Médiagraphie.....	42
ANNEXE 1	LISTE DES ORGANISMES SOLlicitÉS.....	44
ANNEXE 2	CARTE SYNTHÈSE	45
ANNEXE 3	LISTE DES COMMERCEs DU SECTEUR AGROALIMENTAIRES DU CENTRE-VILLE	46

SAINT-BRUNO, VILLE NOURRICIÈRE

1. Contexte

La Ville de Saint-Bruno se dote d'une politique de Ville nourricière pour faire suite aux priorités identifiées lors de l'adoption de la vision stratégique *Imaginons une collectivité viable*.

En 2015, la Ville de Saint-Bruno menait une importante démarche de consultation publique afin de se doter d'une vision de développement pour les vingt prochaines années. *Imaginons une collectivité viable* devient la vision stratégique de la Ville et oriente les interventions de la municipalité sur les six thèmes suivants : les milieux naturels, le milieu agricole, le milieu communautaire, culturel et de loisir, les milieux de vie, le milieu économique et la mobilité durable.

L'engagement de faire de Saint-Bruno une ville nourricière permet d'intervenir sur l'ensemble des thématiques portées par la vision stratégique en favorisant un système alimentaire local plus durable.

Un système alimentaire durable a des retombées sociales, économiques et environnementales positives pour la collectivité. Il participe à la qualité de vie et à la santé de la population, à la réduction des émissions des gaz à effets de serre, de l'impact de l'agriculture sur les milieux naturels et génère des initiatives de développement économique local.

Considérant les impacts transversaux que peuvent générer des initiatives découlant d'une politique ville nourricière, la Ville en fait une priorité et un outil de premier plan dans la mise en œuvre d'une collectivité viable.

1.1 Objectifs de la politique

Cette politique municipale permet de recueillir les connaissances nécessaires pour proposer et mettre en œuvre des initiatives pour faire évoluer la municipalité vers un système alimentaire durable. Il sera aussi un outil de mobilisation qui permettra d'orienter les énergies des diverses parties à interpeller dans les prochaines années. Ainsi, cinq grands objectifs sont associés au présent document :

- > Dresser un portrait du territoire en matière de système alimentaire et connaître le contexte territorial dans lequel il s'inscrit;
- > Identifier et valoriser les initiatives déjà en cours qui favorisent l'épanouissement d'une ville nourricière;
- > Cibler les enjeux auxquels fait face la Ville et en déterminer la priorité;
- > Définir la vision d'une ville nourricière montarilloise et les orientations qui permettront de répondre aux enjeux identifiés;
- > Élaborer un plan d'action et identifier les partenaires à mettre à contribution pour réaliser ce projet collectif.

1.2 Mandat et démarche du comité

Pour accompagner l'élaboration de cette politique, un comité ad hoc a été formé. Le comité de travail piloté par la Direction du développement urbain regroupait des citoyens, des employés municipaux et un élu. Chacun de ces membres avait pour mission de nourrir les différentes sections du plan d'action, d'identifier comment la partie qu'il représente pourra contribuer à l'épanouissement d'une ville nourricière en avançant des projets et actions dont ils se font porteurs.

De plus, les membres ont assuré le lien avec les quatre comités consultatifs de la Ville principalement touchés

par cette question : le comité milieu de vie, le comité consultatif en environnement, la tribune jeunesse et le comité de développement économique. La démarche a été présentée à chacun de ces comités en cours de processus. Et par la suite, l'élue associée au comité de travail a assuré le lien avec le reste des membres du conseil.

Les différents partenaires pressentis pour la mise en œuvre des actions programmées pour l'année 2017 et des experts du domaine de l'agriculture et de l'agriculture urbaine ont été associés à la démarche. Ces derniers ont eu l'occasion de commenter la Politique et son plan d'action, ce qui permet de valider les éléments clés du portrait et du diagnostic du système alimentaire montarillois et les orientations prises par la Ville. La liste des organismes contactés se trouve à l'annexe 1 du présent document.



Jardin communautaire.

2. Ville nourricière et définitions utiles

2.1 Qu'est-ce qu'une ville nourricière?

Une ville nourricière est une ville qui agit sur les cinq axes du système alimentaire : la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des matières résiduelles afin d'assurer la durabilité de ce système essentiel à toute collectivité.

« Assurer à long terme, l'accès pour tous à une saine alimentation, à des coûts environnementaux, sociaux et monétaires acceptables »¹ s'avère donc la priorité des villes nourricières.

Au cours des dernières décennies, la révolution des pratiques agricoles a permis une remarquable amélioration de la capacité de production. De plus, le déploiement des réseaux de distribution et la globalisation des marchés ont transformé le système alimentaire traditionnel en système alimentaire global. Ce nouveau système dominant amène toutefois des enjeux nouveaux et des pratiques qui mettent en péril sa pérennité. Dans la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire, les gouvernements locaux que sont les municipalités disposent de leviers permettant d'intervenir pour que le système alimentaire soit plus durable.

2.2 Le rôle de l'aménagement du territoire

Se nourrir est une préoccupation première de toute communauté et l'aménagement du territoire a un rôle de premier plan en la matière. Pour assurer un système alimentaire durable, l'interdépendance entre les milieux ruraux et urbains doit être reconnue. Ainsi, l'aménagement des zones urbanisées et de la zone agricole périurbaine ne doit pas se faire en vase clos.

L'utilisation optimale des secteurs en périmètre urbain permettra d'assurer la protection des terres agricoles.

Par ailleurs, la localisation sur le territoire des infrastructures associées à chaque axe du système alimentaire a un impact direct sur leur cohabitation harmonieuse d'une part et la pérennité de ce dernier d'autre part. Pour que ce système soit durable, les pratiques et la dynamique entre les lieux de production, de transformation, des commerces qui permettront de s'approvisionner, les lieux de résidence et enfin, l'installation de gestion des matières résiduelles se doivent d'être efficaces. L'aménagement du territoire qui aborde en amont cette dynamique systémique permet l'adoption de pratiques durables.

2.3 La multifonctionnalité agricole

Le concept de la multifonctionnalité agricole reconnaît l'agriculture non seulement pour sa fonction productive, mais aussi pour ses apports aux dimensions économique, sociale et environnementale. Cette lecture en fait, par ailleurs, un concept étroitement lié à celui du développement durable.

La multifonctionnalité interpelle autant la diversification des types d'activités pouvant avoir lieu simultanément en zone agricole comme la reconnaissance des externalités produites par chacune d'elle. Cette conception oblige en effet à évaluer la performance de la pratique agricole non seulement sur son rapport de production, mais en considérant aussi ses « aménités environnementales, et contributions à l'emploi local ou à la cohésion sociale »².

Une approche nouvelle de l'agriculture et les besoins renouvelés des consommateurs, de plus en plus à l'affût de la provenance des denrées qu'ils consomment, encouragent le développement d'un nouveau modèle de cohabitation entre production agricole et milieu de vie. Ce nouveau paradigme peut

¹ Vivre en Ville, 2014.

² Vachon, 2009

même légitimer la fonction agricole en milieu urbain. Par ailleurs, l'agriculture urbaine apporte de nombreux bénéfices à une communauté. Elle est reconnue pour avoir un impact positif sur la santé, l'éducation, les interactions sociales, l'économie et l'environnement³.

Saint-Bruno adhère à cette approche et reconnaît que les apports des différents axes du système alimentaire dépassent la valeur commerciale des échanges qu'il génère. Cette reconnaissance orientera les actions posées par la Ville et les indicateurs permettant d'évaluer leur rendement.

2.4 Petit lexique

Agriculture

Ensemble des activités développées par l'homme qui a pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation. Au sens spécifique de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), l'agriculture se définit comme la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation. (source : PDZA)

Agroalimentaire

Se dit du secteur d'activité économique qui contribue à la production, à la transformation, à l'exploitation et au conditionnement des produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale.

(source : PDZA)

Agriculture biologique

La production [...] d'aliments biologiques s'appuie sur un ensemble de techniques qui excluent notamment, le recours :

- aux pesticides et aux engrais chimiques de synthèse;
- aux organismes génétiquement modifiés (OGM);
- aux antibiotiques et aux hormones de croissance;
- à l'irradiation;
- aux agents de conservation chimiques.

(source : mapaq.gouv.qc.ca)

Agriculture urbaine

L'ensemble des activités de production d'aliments réalisés dans une ville, souvent à petite échelle, mais pas toujours, et qui utilisent des ressources, produits et services qui se trouvent dans la ville. Fournissant des produits agricoles et des services pour une consommation locale, l'agriculture urbaine peut prendre différentes formes : agriculture communautaire, commerciale, privée, etc.

(source : PDZA)

Agriculture périurbaine

Une activité agricole réalisée dans un espace intermédiaire entre la ville et la campagne qui entretient des liens commerciaux avec le milieu urbain, en plus d'être soumise aux effets de la proximité de celui-ci. Bien que, selon cette définition, elle puisse prendre place autour de n'importe quelle ville, il est particulièrement pertinent de s'attarder à celle que l'on pratique dans un contexte métropolitain. En effet, dans les grands centres, le développement exerce généralement des pressions plus importantes sur l'agriculture, et les sols agricoles y sont parmi les meilleurs du Québec. (source : PDZA)

Agrotourisme

L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu dans une exploitation agricole. Il met des productrices et producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte. (source : Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec)

³ Santo, 2016

Banque de terre

La banque de terres permet de jumeler des aspirants agriculteurs avec des propriétaires fonciers selon des ententes sur mesure soit de location avec ou sans option d'achat, partenariat, transfert, démarrage, mentorat. Le projet vise à la fois à augmenter l'accessibilité des terres au profit de la relève agricole et à maintenir le dynamisme agricole de nos régions.

(source : banquedeterres.ca)

Bioalimentaire

Se dit de ce qui se rapporte à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture, à la transformation des aliments et des boissons, au commerce de ces produits ainsi qu'à la restauration. (source : PDZA)

Circuit court

Un circuit court est un circuit de distribution et un mode de commercialisation des produits agricoles s'exerçant soit par vente directe du producteur au consommateur, soit par vente indirecte où n'intervient qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur. (source : PDZA)

Circuit de proximité

Un circuit de proximité est un circuit de distribution (court ou non) dont les denrées sont produites localement, à proximité géographique, du lieu de distribution ou de consommation.

Environnement alimentaire

Ensemble des conditions dans lesquelles une personne ou un groupe de personnes a accès aux aliments, les choisit et les consomme. Les dimensions socioculturelles, économiques, politiques, géographiques et agroalimentaires font partie de l'environnement alimentaire d'une personne ou d'un groupe de personnes. (source : Gouvernement du Québec, 2010)

Exploitation agricole enregistrée

Une exploitation agricole enregistrée est une entreprise enregistrée au le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Il peut s'agir d'une entreprise en activité ou en démarrage qui

génère ou prévoit générer annuellement plus de 5000\$ de revenu brut agricole.

Externalité

Coûts et retombés, sans contrepartie monétaires, générés par une activité.

Ferme

Depuis 1996, Statistique Canada entend par « ferme » une exploitation agricole qui produit, dans l'intention de vendre, au moins un des produits suivants : cultures (foin, grandes cultures, fruits ou noix, petits fruits ou raisin, légumes, graines de semence), animaux d'élevage (bovins, porcs, moutons, chevaux, gibier à poil, autres animaux), volaille (poules, poulets, dindons et dindes, poussins, gibier à plumes, autres volailles), produits d'origine animale (lait ou crème, œufs, laine, fourrure, viande) ou autres produits agricoles (arbres de Noël, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel, produits de la sève d'érable). (source : PDZA)

Haie brise-vent

Les haies brise-vent en milieu agricole permettent de lutter contre l'érosion des sols, protègent les cultures et augmentent leur rendement, réduisent les coûts de chauffage des bâtiments et permettent la production de bois d'œuvre et de chauffage. Par contre, l'augmentation du rendement n'est pas toujours au rendez-vous (compétition de la haie, ombre sur la culture, endommagement des infrastructures souterraines, etc.).

De plus, les haies brise-vent améliorent la qualité de vie par une diminution de la poussière en suspension, réduisent le bruit relié aux équipements agricoles et atténuent les odeurs liées à l'élevage. Enfin, leur présence permet d'améliorer la biodiversité en milieu agricole. (source : villedemont-tremblant.qc.ca, IRDA)

Location

Les superficies louées comprennent les ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être

liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location. (source : PDZA)

Lutte biologique

L'utilisation d'organismes vivants ou de leurs produits pour prévenir ou réduire les dégâts causés par les ravageurs aux productions végétales. (source : jardiner-autrement.fr, réf : Organisation Internationale de Lutte Biologique, 1971)

Plan de développement de la zone agricole

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC) en favorisant le développement durable des activités agricoles. (source : mapaq.gouv.qc.ca)

Saine alimentation

Une alimentation saine est constituée d'aliments diversifiés et donne priorité aux aliments de valeur nutritive élevée sur le plan de la fréquence et de la quantité. En plus de leur valeur nutritive, les aliments véhiculent une valeur gastronomique, culturelle ou affective. La saine alimentation se traduit par le concept d'aliments quotidiens, d'occasion et d'exception de même que par des portions adaptées aux besoins des personnes. Les divers milieux doivent présenter une offre alimentaire en concordance avec leur mission, où la proportion des aliments quotidiens, d'occasion et d'exception pourra varier. (source : Gouvernement du Québec, 2010)

Superficie exploitée

Superficie déclarée par les exploitants, incluant tant les superficies louées que possédées, qu'elles soient ou non cultivées. (source : PDZA)

Système alimentaire durable

Un système alimentaire comprend les acteurs, les infrastructures et les activités impliqués dans la sécurité alimentaire d'une population. Un système alimentaire durable est un réseau de collaboration qui intègre la production, la transformation, la distribution

et la consommation de produits alimentaires et la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité. (source : Vivre en Ville)

Zone agricole permanente

Communément appelée la zone verte, la zone agricole permanente est le territoire protégé par la Loi sur la protection du territoire agricole. Cette dernière, « entrée en vigueur en 1978, a pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole ». (source : cptaq.gouv.qc.ca)

3. Enjeux

3.1 Les enjeux nationaux d'un système alimentaire globalisé

Dans son ouvrage « Villes Nourricières », l'organisme Vivre en Ville identifie les principales menaces pour les terres agricoles du Québec, élément central d'un système alimentaire pérenne. Les grands enjeux liés au contexte environnemental et économique mondial y sont aussi mis de l'avant.

L'étalement urbain

Les terres les plus fertiles de la province se situent dans la vallée du Saint-Laurent, où l'on retrouve aussi la majorité de la population du Québec. La croissance de la population et l'étalement urbain créent une pression sur les terres agricoles qui sont convoitées par les promoteurs qui souhaitent y faire du développement. La question de l'étalement urbain amène celle des réseaux routiers et d'énergie nécessaire pour desservir de nouveaux quartiers qui viendront parfois empiéter sur les terres agricoles.

Heureusement, le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), se sont dotés d'une orientation claire en faveur du maintien des terres agricoles. Dans la même veine, l'agglomération de Longueuil, grâce à son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), vient réaffirmer le maintien des limites de la zone agricole permanente pour l'ensemble de son territoire souhaitant ainsi envoyer un message clair aux potentiels spéculateurs.

L'accès aux terres

La pression de l'étalement urbain et la spéculation foncière qui y est associée expliquent la mise en friche de terres ou leur location. La remise en culture de

terres laissées en friche pendant plusieurs années est soumise au Règlement sur les exploitations agricoles. De plus, il peut s'avérer impossible d'y réimplanter des activités agricoles si des milieux humides ou des boisés d'intérêt y sont présents. Pour leur part, les agriculteurs travaillant une terre louée seront moins enclins à y faire des investissements à long terme. Ils seront donc plutôt tentés d'y pratiquer une agriculture intensive qui aura pour effet d'appauvrir le sol.

Malgré la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, l'accaparement des terres par des investisseurs est une réalité qui touche de plus en plus le Québec. « Au Québec, entre 2009 et aujourd'hui, les 15 sociétés les plus actives sur le marché des terres auraient acquis à elles seules près de 40 000 hectares. Et le phénomène se poursuit alors que le gouvernement tarde à prendre des mesures. »⁴ Ce contexte inquiète de plus en plus le milieu municipal vu son impact sur la relève agricole, le modèle agricole québécois et le développement régional.

L'achat de terres agricoles par ces investisseurs ne met pas pour autant en péril leur vocation agricole, mais pose la question de l'autonomie alimentaire des Québécois et de la production destinée au marché étranger. De plus, comme pour toute autre situation de terres en location, le lien affectif de l'agriculteur pour la terre qu'il cultive est moins garant de son souci d'en pérenniser la qualité.

Enfin, l'utilisation des terres agricoles par la filière énergétique met aussi en péril leur accessibilité et leur qualité. La production de biocarburant soustrait des terres agricoles à la production alimentaire, tandis que l'extraction par fracturation hydraulique et les réseaux de transport souterrains de carburant brut sur le territoire agricole menacent la qualité des sols.

Les coûts associés à la production agricole

La spéculation foncière associée à l'étalement urbain est la principale explication de la hausse exponentielle

⁴ Québec municipal, 2016.

du prix des terres agricoles à proximité des centres urbains. Le prix des terres a augmenté de 400 % entre 1990 et 2010 et selon la Financière agricole cette tendance semble s'accroître⁵.

La gestion de l'offre pour le lait, les œufs et les poulets a créé une rareté des quotas de production qui aujourd'hui ont une très haute valeur marchande. De plus, la rareté de la relève de la main-d'œuvre causée par la difficulté d'offrir des salaires compétitifs et le travail physique exigeant, augmente la nécessité de la mécanisation des exploitations contribuant à la croissance des coûts pour les producteurs. La valeur des terres, des équipements de ferme et des quotas de certaines productions sont des freins à la relève agricole, au démarrage de nouvelles entreprises, au développement ou à l'adoption de nouvelles pratiques et à l'innovation qui représente de plus grands risques financiers.

En réponse à cela, depuis quelques années, on observe une diversification des modes de production et des modèles d'affaires, l'agriculture supportée par la communauté en est un bon exemple.

La globalisation des marchés

L'ouverture des marchés mondiaux permet aux Québécois de diversifier leur alimentation et de bénéficier de coûts parfois plus avantageux.

En effet, l'attrait du panier d'épicerie le moins cher favorise dans certains cas les produits d'importation. Toutefois, cela se fait parfois au détriment de la qualité des produits ou du contexte environnemental et social de production. De plus, la venue de produits d'importation pouvant aussi être produits au pays limite l'accès aux grands réseaux de distribution des producteurs locaux qui peinent à rencontrer les volumes exigés.

Ainsi, avec la globalisation des marchés, certains agriculteurs québécois se tournent vers la production intensive destinée à l'exportation, limitant ainsi la

diversité des produits locaux dans certains secteurs. Cela affecte l'autonomie alimentaire de la province et expose les consommateurs et les producteurs agricoles aux fluctuations du marché mondial. Par ailleurs, la valeur du pétrole, devenu essentiel avec la mécanisation de la production agricole et le transport, a un impact direct sur le coût des produits alimentaires.

Enfin, le choix des consommateurs de favoriser le produit importé de plus faible coût à un produit local met aussi à mal l'économie nationale.

La sécurité alimentaire et la santé publique

Dans un système alimentaire global, la sécurité alimentaire et les questions de santé publique deviennent particulièrement préoccupantes. La disponibilité économique et physique (proximité) des produits frais et sains y est mise à mal. Pour les personnes les plus démunies, les services de dépannage alimentaire comblent les besoins les plus criants, sans pour autant garantir de la variété et de la qualité des denrées et sans intervenir sur les problèmes de fonds. D'ailleurs, les services d'aide alimentaire sont de plus en plus sollicités et le portrait de la clientèle qui les fréquente a beaucoup changé depuis les dernières années. On y reçoit de plus en plus de travailleurs qui, malgré leur emploi à temps complet, doivent recourir à ce type de service. À court terme, le soutien aux organismes offrant de l'aide alimentaire doit être maintenu et favoriser la disponibilité d'aliments sains et frais.

De plus, l'insécurité alimentaire des ménages place les personnes qui la vivent dans des situations d'inégalité sociale de santé. Il a été démontré qu'il y a plus de problèmes de santé chez les personnes défavorisées et la malnutrition participerait au phénomène, l'alimentation étant la dépense des ménages la plus facilement compressible. Selon l'organisme Vivre en Ville, les stratégies proposées par une ville nourricière favorisant un système alimentaire durable favoriseraient à diminuer les pressions sur les services

⁵ Vivre en Ville, 2014

alimentaires d'urgence⁶ et de réduire les écarts sociaux dans la population.

Les changements climatiques

Le réchauffement climatique et les perturbations météorologiques qu'il cause mettent à risque les productions au Québec, mais aussi à l'étranger.

Cette réalité a un impact direct sur le prix des produits et il est à prévoir que les rendements agricoles seront durablement affectés. « L'accessibilité aux aliments risque ainsi d'être fortement affectée par les changements climatiques : le prix des aliments pourrait connaître une hausse atteignant 84 % d'ici 2050 (GIEC, 2014) »⁷.

La question de la globalisation du marché soulevée précédemment contribue, par ailleurs, avec le transport des denrées alimentaires et les modes de production mécanisés, à la production de gaz à effet de serre.

De fait, « l'agriculture contribuerait pour 10 à 15 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine »⁸. La digestion des ruminants serait responsable de près de 40 % de ce taux. Les habitudes alimentaires ont donc aussi un impact majeur sur les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture.

Ce contexte place donc le Québec dans une situation de vulnérabilité. Les Québécois auraient tout intérêt à valoriser les productions locales autant pour les avantages de retombées économiques que par souci de maintenir une production locale suffisamment diversifiée. D'autre part, il faudra que la production agricole s'adapte à la nouvelle réalité climatique.

⁶ Vivre en ville, 2014

⁷ Vivre en Ville, 2014.

⁸ Idem.

3.2 Portrait du milieu agricole régional

Afin de bien camper le contexte régional dans lequel s'inscrit la Ville de Saint-Bruno, les principales caractéristiques de la zone agricole et du secteur de la transformation alimentaire de l'agglomération sont brièvement présentées ici :

La zone agricole périurbaine de l'agglomération représente 32,6 % de sa superficie terrestre⁹. On lui reconnaît un potentiel agricole important étant donné ses caractéristiques climatologiques, topographiques et pédologiques.

On compte 51 entreprises agricoles, mais on y retrouve surtout de la grande culture céréalière ou de protéagineux (23 producteurs). Malgré cela, 19 entreprises ont recours à au moins une activité de type « circuit court » pour la mise en marché de leurs produits et 3 entreprises transforment leurs produits à la ferme. On retrouve aussi sur le territoire des activités agrotouristiques, mais considérant la proximité de marchés métropolitains et l'achalandage potentiel¹⁰, ces initiatives restent marginales.

L'âge moyen des exploitants est de 55,6 ans et l'accès pour la relève est difficile à cause du prix des terres et du manque de terres cultivables qui peuvent facilement être remises en culture.

Il existe en effet plusieurs limites à l'exploitation des terres en zone agricole :

- un morcellement foncier;
- un haut taux de location des terres (45 %);
- une importante superficie de terres en friche et l'existence du Règlement sur les exploitations agricoles qui complique leur remise en culture;
- une spéculation foncière et immobilière;

⁹ Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

¹⁰ MAPAQ. 2014. Portrait agroalimentaire de l'agglomération de Longueuil. 2014.

- des mesures de protection des milieux naturels inscrites au PMAD limitent la remise en culture de certaines parcelles.

Le PDZA permet aussi de constater que les exploitations agricoles du territoire sont plus petites, génèrent de plus faibles revenus à l'hectare et ont un capital agricole inférieur à la moyenne québécoise.

Quant à lui, le secteur de la transformation alimentaire de l'agglomération de Longueuil est composé de 55 entreprises de transformation alimentaire. Par ailleurs, on y retrouve la plus grande concentration de boulangeries industrielles au Québec (ex. : Weston, Bridor et Première Moisson) et l'implantation d'entreprises agroalimentaires est en pleine croissance en raison de la localisation stratégique¹¹.

En plus de ces caractéristiques, le diagnostic posé par le PDZA de Longueuil fait état d'autres éléments pertinents à retenir.

L'agglomération offre peu de ressources qui pourraient soutenir les producteurs agricoles dans leurs projets et ne propose pas de stratégie de promotion favorisant les initiatives agrotouristiques.

On déplore aussi la faible connaissance de la population et le faible sentiment d'appartenance envers le territoire agricole. En contrepartie, les producteurs agricoles évoluent en marge des instances municipales. Les mondes urbain et agricole évoluent et se transforment donc en vase clos.

3.3 Enjeux régionaux de mise en valeur du territoire agricole

À la lumière des éléments présentés à la section précédente, certains enjeux régionaux concernant le territoire agricole de l'agglomération de Longueuil peuvent être dégagés :

1. La mise en valeur de terres en friche à bon potentiel agricole qui font toutefois face aux contraintes suivantes :

- les exigences du REA;
- la possession des terres par des non-résidents du Québec;
- le morcellement des terres dont le remembrement favoriserait leur remise en culture;
- le coût élevé de remise en culture.

2. Tirer profit du positionnement géographique stratégique de la zone agricole en :
 - profitant du bassin de main-d'œuvre, d'expertise et de relève potentiel et du bassin de consommateurs le plus important du Québec;
 - développant l'accès à la zone agricole en transport en commun.
3. Maintenir et soutenir le développement des plateformes de mise en marché existantes.
4. Créer un maillage entre la production agroalimentaire et la présence d'entreprises de transformation et de distribution alimentaire.
5. L'occupation du territoire agricole par d'importantes superficies de production destinées à de la grande culture.
6. Encourager le développement des entreprises agricoles en place alors que leur propriété est déjà utilisée à plein rendement.
7. Assurer un meilleur rendement économique pour les exploitants agricoles.
8. Réduire le nombre de terres en location et la spéculation foncière qui ont un impact sur la valeur élevée des propriétés, le type de cultures, les investissements agricoles et la pérennité de la qualité des sols.
9. La mise en valeur durable des terres agricoles municipales.
10. Mettre à profit l'expertise et les ressources financières et humaines déjà disponibles sur le territoire (CMM, CCA, DEL, etc.).

¹¹ Forest, Lavoie, 2016

4. Portrait de Saint-Bruno

4.1 Portrait général de la Ville

D'une superficie de 43 kilomètres carrés, la Ville de Saint-Bruno est située dans la région administrative de la Montérégie, fait partie de l'agglomération de Longueuil et du territoire de la CMM.

Située au carrefour de l'autoroute 30 et la route 116, à 24 kilomètres du centre-ville de Montréal, la Ville jouit d'une localisation avantageuse.

La fonction résidentielle occupe 20 % du territoire. Elle est répartie autour du noyau villageois et en bordure de la montagne et des principaux axes routiers. Saint-Bruno connaît la plus faible densité résidentielle moyenne de l'agglomération avec 10 logements/ha brute.

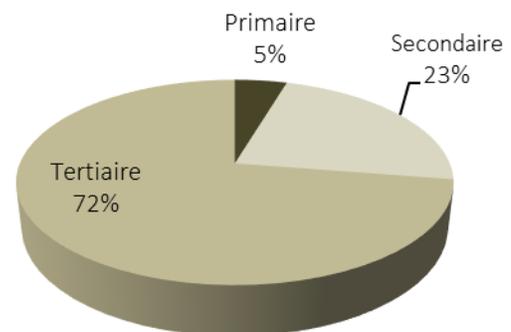
La Ville jouit de la présence d'un centre-ville tissé serré, convivial et à échelle humaine qui regroupe 150 commerces et services. Il est la destination privilégiée des Montarillois pour leurs achats courants. Dans le quadrant sud-ouest de la route 116 et de l'autoroute 30 se trouvent les Promenades Saint-Bruno, 2^e pôle commercial d'envergure régionale de l'agglomération qui propose une gamme variée de commerces d'achats réfléchis.

Près de 30 % du territoire de la Ville est visé par une affectation de conservation (parc national, tourbière et forêt périurbaine). D'ailleurs, la nature est une valeur identitaire forte pour la population. Outre ces espaces naturels, on compte 35 parcs municipaux bien répartis à travers les différents quartiers. Pour leur part, les terres en zone agricole représentent 29 % du territoire de la Ville.

Avec la présence d'une station de ski, du parc national attirant près de 900 000 visiteurs par année et avec le lien cyclable Oka-Mont-Saint-Hilaire attendu pour 2017, le tourisme et l'agrotourisme représentent un important potentiel de développement.

La Ville compte aussi deux parcs d'affaires représentant un grand potentiel de développement industriel (147 ha) et commercial (35 ha). Saint-Bruno est aussi un lieu d'emplois où l'économie tertiaire représente près de 75 % des emplois du territoire.

EMPLOIS PAR SECTEURS ÉCONOMIQUES



La Ville de Saint-Bruno compte une population de 26 851 personnes. Les gens âgés entre 15 et 64 ans composent la majorité de la population avec une part de 64,5 %. Les jeunes de 0-14 ans et les personnes de 65 ans et plus représentent respectivement 17,5 % et 18 % de la population. D'ailleurs, le vieillissement de la population se fait plus fortement ressentir à Saint-Bruno que pour le reste de l'agglomération.

En 2011, on comptait 9 990 ménages, ceux formés d'un couple avec enfants sont les plus nombreux (45,8 %), mais on compte une proportion non négligeable de familles monoparentales (9,1 %). Par ailleurs, 21 % des ménages sont composés de personnes vivant seules.

On note qu'en 2011, 11 % des ménages ont un revenu de moins de 30 000 \$. Autrement, la population est relativement aisée avec un revenu moyen par ménage de 111 056 \$. Le taux de chômage est de seulement 4,2 %. Même si plus de 40 % de la population active travaille sur l'île de Montréal, plus de 24 % travaille à Saint-Bruno. De plus, la population se distingue par son haut niveau de scolarité. En effet, plus de 60 % de la population détenait, en 2011, un diplôme d'études postsecondaires.

La population bénéficie du service de transport en commun fourni par le Réseau de transport de Longueuil, l'Agence métropolitaine de transport et le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu. Toutefois, le service est limité hors des heures de pointe et l'offre est peu développée pour les déplacements locaux et intermunicipaux. Cette situation explique sans doute que le transport collectif et actif représente à peine plus de 16 % des déplacements sur 24 heures et le taux de motorisation (1,54 auto par ménage) qui se place au 2^e rang dans l'agglomération.

Ce portrait pourrait changer. Des autos et vélos en libre-service sont maintenant disponibles. De plus, le réseau cyclable récréatif de 23 km sera bonifié à court terme afin de favoriser les déplacements actifs. Enfin, la Ville travaille en partenariat avec le RTL afin d'augmenter l'efficacité de son service et prévoit la relocalisation de la gare de l'AMT.

4.2 Portrait du système alimentaire de Saint-Bruno

Afin de dresser le portrait de la dynamique alimentaire à Saint-Bruno, cette section abordera les cinq axes du système alimentaire : la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des matières résiduelles.

4.2.1 La production

4.2.1.1 La production en zone agricole

Rappelons que près de 30 % du territoire de la municipalité fait partie de la zone agricole permanente. Ces terres agricoles offrent généralement un bon potentiel agricole et sont réparties dans trois grands secteurs :

- > Le premier est situé au sud de la route 116, entre le ruisseau Massé et la limite avec Carignan et l'arrondissement Saint-Hubert. Il est constitué principalement de terres en culture et de boisés faisant partie du corridor

forestier du Mont-Saint-Bruno.

- > Le second est situé à l'ouest de l'autoroute 30, au nord du boulevard Clairevue. Il est constitué essentiellement de terres en cultures dont deux qui appartiennent à la Ville.
- > Le troisième secteur est situé entre l'autoroute 30 et le rang des Vingt-Cinq. Il est constitué de terres en culture, de boisés et d'une importante tourbière.

En plus de ces principaux secteurs, on retrouve aussi sur le territoire trois zones d'inclusions agricoles :

- > La première inclusion est une portion de la propriété des Pères Trinitaires située au sud-est du Mont-Saint-Bruno. Le verger qu'on y trouve est désormais laissé à l'abandon.
- > Au sud de la route 116, une pépinière se trouve dans la seconde zone d'inclusion.
- > Une partie de la ferme Robert Robert occupe un terrain riverain du rang des Vingt-Cinq qui est aussi inclus à la zone agricole permanente.

La superficie de terres en friche représenterait 4 % du territoire agricole. De type arbustif, ces friches représentent peu de potentiel de remise en culture puisqu'elles bordent ou sont identifiées comme des milieux naturels d'intérêt.

Le territoire comprend également des ensembles naturels d'intérêts comme la tourbière, le boisé à la limite sud de la municipalité et le ruisseau Massé. Ces éléments naturels protégés sont toutefois des limites à l'exploitation agricole.

DONNÉES SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE

	Saint-Bruno-de-Montarville	Agglomération de Longueuil
Superficie du territoire agricole	1 258 ha	9 153 ha
% du territoire municipal en zone agricole	29,8 %	32,5 %
Taux d'occupation de la zone agricole par les activités agricoles	57,7 %	51,9 %
Superficie agricole cultivée	579 ha	4 238 ha
% de la portion cultivée de la zone agricole	46 %	46,3 %
Moyenne d'hectares cultivés par ferme	58 ha	83 ha
% de la portion cultivée par ferme	79,8 %	89,3 %
Taux de location des terres (excluant les locations apparentées)	31 %	45 %
Friche en zone agricole	50,8 ha	1 150,4 ha
Nombre de fermes	10	51

Source : PDZA, 2014

Portrait des exploitations

En 2015, on comptait 11 exploitations agricoles¹² qui avaient leur site principal sur le territoire de Saint-Bruno. Deux autres entreprises exploitaient des terres à Saint-Bruno sans toutefois y avoir leur site principal. Au total, ce sont 726 ha exploités comprenant 579 ha cultivés. Ces exploitations occupent 57,7 % de la zone agricole.

Il a été mentionné plus haut que le rendement financier des exploitations agricoles de l'ensemble de l'agglomération est relativement faible. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer si ce portrait vaut aussi pour Saint-Bruno. Par contre, considérant les types de cultures présents sur le territoire et la taille des fermes en dessous de la moyenne de l'agglomération, il est peu probable que le bilan économique de la zone agricole de Saint-Bruno surclasse celui de l'agglomération.

Les fermes du territoire ont la plus petite superficie moyenne (58 ha) de l'agglomération. De plus, selon les informations recueillies dans le cadre du PDZA, des dix fermiers, seuls deux d'entre eux ont identifié leur relève. Cette problématique est donc particulièrement criante à Saint-Bruno.



Terre en culture, Secteur Sabourin.

¹² MAPAQ



Paysage champêtre de la Montée Sabourin

Toutefois, la petite taille des terres peut devenir un atout si l’objectif est d’accueillir des productions plus diversifiées destinées au marché local. En effet, les fermes dont la production se destine à un marché de proximité sont de plus petites superficies que la moyenne des fermes québécoises (43 ha contre 68 ha).¹³ Il apparaît aussi « que les circuits de proximité sont un moyen d’établissement privilégié pour les producteurs qui n’ont pas d’historique familial en agriculture. »¹⁴ La taille des terres agricoles de Saint-Bruno et l’absence de relève semblent donc être des opportunités pour qu’à moyen long terme, le type de production change et profite à un marché plus local.

Les activités agricoles

Les principales activités agricoles du territoire sont la grande culture et la culture maraîchère, mais, en 2010, on comptait au total six types de production.

TYPE DE PRODUCTION SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BRUNO

TYPE DE PRODUCTION	NOMBRE DE FERMES
Volailles	1
Chevaux	1
Fourrage	1
Fruits	2
Culture abritée et horticulture ornementale	2
Céréales et oléagineux	3

Source : PDZA, 2014 (données, 2010)

L’absence d’élevage intensif sur le territoire limite les problèmes de cohabitation avec les zones urbanisées et aide à l’attachement des Montarillois pour le milieu agricole du territoire.

D’ailleurs, la Ville compte deux voies offrant des paysages agricoles champêtres soit le Grand Boulevard au sud du territoire et le rang des Vingt-Cinq, au nord du secteur urbanisé de la Ville. En plus de ces chemins champêtres reconnus par

¹³ Mundler, 2015.

¹⁴ Idem.

l'agglomération et inscrits au SAD, la population locale est très attachée aux paysages le long de la montée Sabourin et offerts le long de la route 116, à l'est de l'autoroute 30. Le territoire toujours en culture de l'écoparc offre aussi des paysages agricoles. Il est important de traiter de la question paysagère si la municipalité souhaite développer l'agrotourisme sur son territoire, car le cadre paysager se place dans les premiers critères des vacanciers pour le choix d'une destination.

La présence du vignoble Kobloth, d'un producteur de volailles sur Grand Boulevard et la ferme maraîchère Robert Robert sur le rang des Vingt-Cinq qui réalise des activités de transformation alimentaire à la ferme ou de vente directe participent aussi au contexte propice au développement de l'agrotourisme sur le territoire.

Malgré ces données concernant les activités et exploitations agricoles du territoire, la Ville de Saint-Bruno a très peu d'informations détaillées sur sa zone agricole. Beaucoup de travail reste à faire pour colliger tous les renseignements pertinents afin de dresser un portrait détaillé.

Tenure des terres

Terres privées

Les terres agricoles de tenure privée sont détenues par une cinquantaine de propriétaires. Elles représentent environ 75 % de l'ensemble des terres agricoles avec près de 935 ha.

Selon le PDZA, 32 %, des terres agricoles de la Ville sont en location alors que la moyenne pour l'ensemble de l'agglomération est de 70 %. D'ailleurs, suivant un inventaire des propriétés agricoles, réalisé en 2011 par la Division de l'environnement, la très grande majorité des propriétaires réside dans la grande région de Montréal et de la Montérégie. Cet aspect détonne du portrait de la zone agricole de l'agglomération et peut s'avérer un élément facilitant pour la mise en œuvre du Plan d'action ville nourricière.

Terres publiques

La Ville est propriétaire d'une terre agricole de 63 ha située au nord-ouest du rang des Vingt-Cinq. Cette terre est louée à un agriculteur dont la production s'étend à l'ouest des limites de la Ville. Le bail est renouvelable annuellement et la Ville en tire un revenu. Un autre terrain de 0,5 ha dans le même secteur appartient aussi à la Ville.

Quant à elle, l'IRDA est propriétaire de près de 130 ha en zone agricole, représentant plus de 10 % de la zone agricole de la Ville. De plus, rappelons qu'une partie de la propriété de l'Ordre de la très Sainte-Trinité est une inclusion agricole d'une superficie de 31 ha. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec possède 89,8 ha de la tourbière située en zone agricole qui est gérée par la SÉPAQ comme faisant partie du parc du Mont-Saint-Bruno. Enfin, Hydro Québec possède 3,2 ha en zone agricole pour le passage d'une ligne de haute tension. Au total, c'est donc 25 % (317,6 ha) de la superficie des terres agricoles qui sont détenues par ces divers organismes publics et communautaires.

Cette donnée est d'un grand intérêt pour une Ville qui souhaite modifier les pratiques agricoles sur son territoire. En effet, il ne tient qu'à la municipalité de définir les termes du bail qui lui conviennent pour la location de ses terres agricoles. En ce sens, Saint-Bruno participe d'ailleurs aux démarches de l'agglomération de Longueuil afin de définir les termes des baux agricoles des différentes municipalités dans le but de favoriser des pratiques agroalimentaires durables à moindre impact sur l'environnement et favorisant l'offre alimentaire de proximité. De plus, la municipalité appuie le projet de la CMM de mettre sur pied une banque de terre pour l'ensemble de son territoire.

Les impacts environnementaux

Les pratiques agricoles intensives ont transformé le paysage agricole et ont des effets sur la qualité de l'eau, de l'air, des sols et sur la biodiversité. « Les impacts de l'agriculture sur l'environnement sont surtout causés par les matières fertilisantes et

résiduelles, ainsi qu'aux pratiques culturales. »¹⁵ Ces méfaits sont de plus en plus reconnus dans le milieu agricole et diverses initiatives testent des pistes de solutions en faveur d'une agriculture plus durable sans compromettre les niveaux de rendement.

La culture biologique, les haies brise-vent, les cultures intercalaires, les labours superficiels, les couvre-sol, le semi-direct, la lutte biologique et le retour à la rotation des cultures et aux pâturages en sont des exemples. La ferme Robert Robert et l'IRDA pratiquent l'agriculture biologique.

La Ville connaît peu les pratiques des agriculteurs sur son territoire. Selon les données du MAPAQ, 14 % des entreprises agricoles enregistrées de Saint-Bruno ont fait affaire avec un club-conseil en agroenvironnement entre 2013 et 2016.

Néanmoins, la Ville encadre l'usage des pesticides sur son territoire. Bien que cet encadrement porte davantage sur l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques en milieu urbain, les producteurs agricoles sont tout de même soumis aux contraintes suivantes :

- > Interdiction d'utiliser des pesticides non homologués;
- > Limiter la dérive des produits et la contamination des personnes;
- > Respecter des circonstances d'application (conditions météorologiques, ne pas appliquer pendant la floraison des arbres);
- > Respecter des bandes de protection minimales (ex. : 20 m des lignes d'une propriété, 50 m d'une zone sensible).

Des inspections réalisées par l'équipe de la Division de l'environnement assurent le respect de cette réglementation. De plus, suivant des informations recueillies en 2011 par la Division de l'environnement, certaines entreprises agricoles du territoire n'appliquent pas de pesticides. Ce qui est généralement le cas des producteurs de grandes

cultures, les producteurs maraîchers et fruitiers appliquent très probablement des pesticides d'origine minérale, végétale ou animale même s'ils sont en production biologique.

Depuis 2015, la Division de l'environnement a entrepris l'inspection graduelle des cours d'eau, incluant la zone agricole, afin de s'assurer que les bandes riveraines sont respectées. Jusqu'à présent, cette initiative a permis d'identifier des cas problématiques le long des ruisseaux qui ont fait l'objet d'inspection (Massé, 2015 et des Frères, 2016) et de débiter un suivi avec les propriétaires pour corriger les problèmes.

De plus, la Ville de Saint-Bruno met en œuvre diverses stratégies et plans d'action qui influenceront les types et les modes de gestion de l'agriculture dans la trame urbaine. Pensons notamment à l'économie d'eau potable (récupération de l'eau de pluie pour l'irrigation des cultures), la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (pratiques culturales, machinerie agricole, production animale), la gestion des matières résiduelles (compostage in situ, transformation des sous-produits) et la politique de l'arbre (agroforesterie, haies brise-vent).

La proximité du marché métropolitain

La Ville de Saint-Bruno jouit d'une position stratégique étant donné sa proximité de la métropole montréalaise. Pourtant, les activités agricoles du territoire pourraient profiter davantage de ce bassin de consommateurs en adoptant des types de production directement destinés au marché plutôt que des grandes cultures qui doivent être transformées ou ne sont pas destinées à la consommation humaine. De plus, de rapprocher des consommateurs les productions qui leur sont destinées, réduit les distances que les aliments doivent parcourir participant ainsi à un système alimentaire plus durable.

¹⁵ Nature action Québec, 2011.

Enfin, la proximité de la métropole et la présence de transports en commun et actifs en font un milieu agricole somme toute accessible. Cela favorise l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et à des ressources de grandes expertises.

L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

Saint-Bruno a la chance d'accueillir sur son territoire la Plateforme d'innovation en agriculture biologique (PIAB) de l'IRDA.

« La PIAB est le plus grand site voué à la recherche en agriculture biologique au Québec et au Canada. Sa mission est d'offrir une structure d'accueil et un site qui répondent aux normes biologiques de références pour réaliser des activités de recherche et développement, de transfert, de formation et de diffusion grand public en production végétale biologique. »¹⁶

L'Institut a pour mission de réaliser des activités de recherche, de développement et de transfert en agroenvironnement visant à favoriser l'innovation et l'agriculture dans une perspective de développement durable. Leurs activités ne se limitent donc pas uniquement aux pratiques en agriculture biologique, mais toutes les stratégies qui permettent de réduire l'impact de l'agriculture tout en maintenant la viabilité des entreprises agricoles peu importe leur mode de production (bio, conventionnel, production intégrée).

L'IRDA soutient aussi Moisson Rive-Sud en donnant des légumes biologiques produits dans le cadre de projets de recherche à l'organisme. Par ailleurs, l'IRDA s'est montré ouvert à collaborer à certains projets que la Ville pourrait lui présenter. Dans une perspective de mettre de l'avant des pratiques agricoles et un système alimentaire durable, la municipalité aurait tout intérêt de bénéficier de leur expertise.

Les denrées produites dans la région

Une communauté désireuse de favoriser les produits locaux et les circuits courts bénéficie de ce qui est produit à proximité sans égard aux limites administratives.

Si l'on se penche sur les productions agricoles de l'agglomération de Longueuil et les MRC de la Couronne Sud, la perspective d'un système alimentaire de proximité devient plus réaliste.

NOMBRE DE FERMES PAR TYPE DE PRODUCTION

TYPE DE PRODUCTION	AGGLO. DE LONGUEUIL (2010)	LES MRC DE LA COURONNE SUD (2010)
Élevage de bovins laitiers	0	324
Élevage de bovins de boucherie	1	79
Élevage de porcs	1	78
Élevage de volailles	1	64
Ovins	0	19
Élevage de chevaux	2	39
Autres types d'élevage	0	39
Céréales et oléagineux	23	852
Culture de légumes	6	116
Culture de fruits	4	180
Culture abritée et horticulture ornementale	9	92
Fourrage	3	67
Acériculture	0	45
Autres cultures agricoles	1	8

Source : PDZA, 2014 (données, 2010)

¹⁶ <http://www.irda.qc.ca/fr/centre-de-recherche/plateforme-biologique/>

4.2.1.2 La production hors zone agricole

On note la présence de trois secteurs de terres en culture à l'intérieur du périmètre d'urbanisation :

- > le secteur Sabourin, entre la route 116 et le ruisseau Massé (80 ha privé);
- > l'écoparc industriel à l'ouest de l'autoroute 30 au sud du boulevard Clairevue (10 ha propriété municipale et 75 ha privé);
- > au nord du boulevard Clairevue dans le parc d'affaires Gérard-Filion (30 ha propriété municipale et 19 ha privé).

Ces deux premiers secteurs ont fait l'objet d'un dézonage agricole au début des années 90. Ces terres sont présentement détenues par des promoteurs ou la Ville qui les louent à des exploitants agricoles.

Ces sites offrent des possibilités de développement de l'agriculture urbaine et, étant donné leur localisation en bordure du réseau routier supérieur, participent au caractère champêtre contribuant à l'identité de la Ville.

De plus, on retrouve aussi le verger expérimental de l'IRDA situé au parc du Mont-Saint-Bruno. Le verger est ouvert au public pour l'autocueillette.

Les aménagements paysagers de la Ville

Depuis 2012, l'horticultrice des Travaux publics de la Ville intègre aux plates-bandes de l'espace public des plantes comestibles. On y retrouve, entre autres, des choux rouges, de la bette à carde, des fraises, du basilic, etc. En 2016, les plants comestibles occupaient 20 % des plantations dans les plates-bandes publiques en plus de jardins en pots 100 % comestibles à la Place du Village. Ces plantations sont entièrement exemptes de pesticides et d'engrais chimique.

Ces plants participent au verdissement de la Ville, mais une fois cueillis, les produits sont remis au comptoir alimentaire du Centre d'action bénévole.

Malheureusement, les rendements de ces productions ne sont pas évalués. Il semble toutefois que dans la saison forte de production, le volume soit trop grand pour être écoulé au Centre d'action bénévole. En octobre, plusieurs citrouilles sont intégrées aux aménagements, une fois la saison de l'Halloween passée, ces dernières pourraient aussi profiter à la population. Par contre, pour le moment, aucune mesure n'a été mise en place pour éviter ce type de pertes alimentaires. La transformation de ces produits et les divers modes de conservation seraient des pistes à explorer.

La Ville a aussi amorcé, en 2010, un projet de plantation comestible au parc Duquesne. On y retrouve des arbres à noix et des arbustes fruitiers. Toutefois, les citoyens ne semblent pas informés de cette initiative et du potentiel de récolte.

De l'information quant à la méthode de cueillette et de parement des noix permettrait sans doute de mettre en valeur cette production. Autrement, on peut retrouver des espèces comestibles disséminées dans les parcs de la Ville, mais il n'en existe aucun inventaire.



Plantes comestibles en plate-bande, Place du Village.

Projets communautaires

La Ville a un projet de démonstration de ruches urbaines au parc du Frère-Marcel-Alary, en collaboration avec l'entreprise d'économie sociale Alvéole. À l'été 2016 s'est tenu un atelier de découverte des abeilles, une collaboration d'Alvéole et de la Tribune Jeunesse qui a permis aux Montarvillois de découvrir les ruches urbaines et d'en apprendre davantage sur les abeilles.

Les quatre ruches installées depuis 2015 permettent une récolte annuelle d'environ 40 kg de miel, la poursuite de l'initiative est garantie jusqu'en 2019. Ce projet est né d'une initiative de la Tribune Jeunesse qui prépare un projet similaire avec des poules.

Depuis 2009, le Club de curling Saint-Bruno loue une partie de son terrain à la Ville qui y a installé un jardin communautaire de 38 lots de 40 p². Les jardiniers ont des profils forts variés, on y retrouve des jeunes familles, des personnes seules et attire une population de différentes tranches d'âge. Les jardiniers entretiennent généralement leur potager pendant plusieurs années et il y a peu de gens qui quittent annuellement ce qui démontre que cette offre est appréciée. D'ailleurs, chaque année, de 3 à 5 personnes ne peuvent participer par manque de lots disponibles. Sur demande, des parcelles sur tables facilitant le jardinage pour les personnes à mobilité réduite peuvent être fabriquées sur mesure. Cette offre existe depuis le lancement du jardin communautaire, mais personne ne s'est encore prévalu de celle-ci.

Les variétés cultivées sont les légumes les plus communs pour les potagers. Certains lots (3-4) pris en charge par des jardiniers d'origines diverses auront quant à eux des produits plus variés. Au règlement des jardins, il est spécifié que les jardiniers ne peuvent faire usage de pesticides et d'engrais chimiques.

Certains jardiniers utilisent les jardins communautaires parce qu'ils n'ont pas d'espace pour un potager à la maison, alors que d'autres c'est la canopée qui limite l'ensoleillement de leur propriété et le rendement d'un potager qui explique leur intérêt pour le jardin communautaire. Le Centre d'action bénévole utilise trois lots du jardin communautaire. Les récoltes sont distribuées à leur comptoir alimentaire. Ces trois parcelles servent selon les années à un projet éducatif de l'école Albert-Schweitzer.

Chaque jardinier verse annuellement une somme permettant d'assurer l'entretien du jardin et la disponibilité des outils de base. Jusqu'en 2015, le jardin était cogéré par la Direction des travaux publics de la Ville et un comité de citoyens. Malheureusement, le comité n'a pas trouvé de relève après le départ de ses deux membres les plus actifs. La difficile mobilisation qui se fait sentir depuis le début

du projet par exemple, avec de faibles taux de participation aux corvées, a mené à la disparition du comité. Les structures en bois dont sont composés les lots de culture auront sous peu besoin d'entretien majeur ce qui soulève la question de la pérennité du jardin considérant le faible taux de participation des jardiniers aux travaux d'entretien.

Planification et règlements d'urbanisme

Il y a quelques années, le conseil municipal a autorisé les potagers en cour avant. Cette modification réglementaire répondait à une demande de la population et marquait déjà un changement de perception ainsi qu'un nouvel intérêt pour l'agriculture urbaine.

Vu l'enthousiasme qu'a suscité la question de l'agriculture urbaine lors de l'exercice de vision stratégique et dans la perspective de la mise en œuvre du Plan d'action ville nourricière, le plan d'urbanisme et le règlement de zonage qui entreront en vigueur au cours de 2017 comprennent plusieurs éléments facilitant cette pratique.

Le programme particulier d'urbanisme du secteur Sabourin propose, entre autres, 8 ha dédiés à l'agriculture urbaine, en plus de structurer son développement autour d'un parc linéaire de thématique agricole de près de 4 ha.

Quant à lui, le règlement de zonage prévoit une nouvelle classe d'usage « agriculture urbaine ». Cette classe regroupe les usages suivants : la culture de céréales ou de plantes oléagineuses, de fruits, légumes et noix, les fermes pour la culture expérimentale, la floriculture ou l'horticulture ornementale, l'hydroponie, la pisciculture et l'aquaponie, l'apiculture et le microélevage de poules pondeuses.

Il est prévu que ces usages soient autorisés comme usage principal dans toutes les zones industrielles et les parcs publics. Certaines zones résidentielles ciblées, vu la présence de terrains vacants de grande superficie, pourront aussi accueillir certaines de ces

activités. Toutefois, la présence de sols contaminés limitera parfois les activités qui pourront être pratiquées. C'est d'ailleurs le cas au parc du Frère-Marcel-Alary qui accueille les ruches urbaines dont le sol est contaminé à l'arsenic.

Enfin, les usages associés à l'agriculture urbaine pourront aussi être autorisés à titre d'usage additionnel à l'usage résidentiel et à certains usages commerciaux, tels que les commerces d'alimentation, d'articles pour aménagement paysager, les restaurants, les services communautaires.

En conclusion, bien que la Ville dispose de plusieurs données sur le territoire agricole, il lui faudra approfondir ses connaissances quant aux activités détaillées qu'on y retrouve et aux aspirations des producteurs, sans quoi il sera difficile d'en programmer l'évolution. Une connaissance plus pointue du milieu permettra aussi d'identifier les projets de collaboration possible avec l'IRDA.

Cette section met aussi en lumière le potentiel productif du territoire dans le périmètre d'urbanisation et la problématique de gaspillage alimentaire associé aux productions intégrées aux aménagements paysagers. Enfin, que ce soit en zone agricole ou non, pour redynamiser et soutenir la production sur le territoire montarvillois, on peut se laisser inspirer par le développement de nouveaux modèles d'affaires agricoles et les projets de sociofinancement qui sont de plus en plus courants.

4.2.2 La transformation

Les entreprises de transformation

La Ville de Saint-Bruno compte quelques entreprises agroalimentaires sur son territoire :

- Services de café H2O inc. (Van Houtte);
- Exceldor Coopérative Avicole et Les Aliments Excel s.e.c, abattage, transformation et conditionnement;
- TRANS-HERBE INC., manufacturier de tisanes et de thés.

On trouve aussi des entreprises qui proposent leurs produits directement aux consommateurs ayant pignon sur rue ou via une boutique web :

- Brodo L'Épicerie sans gluten ni allergènes;
- Pains et saveurs, boulangerie;
- Vignoble Kobloth, vignoble;
- Heyez, chocolaterie.

Les cuisines collectives

Parmi les lieux de transformation des aliments, on peut aussi penser aux cuisines communautaires ou collectives. Le chalet Marie-Victorin, le centre Marcel-Dulude, le centre communautaire et la vieille gare ont chacun une cuisine complètement équipée. Toutefois, elles ne servent qu'aux traiteurs lorsque des événements sont tenus. La tentative, il y a quelques années, du service des loisirs de créer un groupe de cuisine collective a connu peu de succès et n'a pas été maintenue dans le temps. Pour sa part, le Centre d'action bénévole Les P'tits bonheurs a présentement recours aux plats préparés par le CHSLD pour ses services alimentaires et souhaiterait être plus indépendant à ce chapitre.

Maillage production-transformation

Bien que le Centre d'action bénévole utilise des produits cultivés sur le territoire pour certains de leurs services, il y a somme toute peu de lien entre ce qui est produit sur le territoire de la Ville et les produits qui y sont transformés.

Un maillage entre production et transformation est à souhaiter dans un contexte de système alimentaire durable. Suivant cette idée et considérant qu'un tel maillage paraît difficile à établir entre la production et les entreprises de transformation déjà en place, le démarrage de nouvelles entreprises ou la diversification d'activités des producteurs déjà présents sur le territoire sont des avenues à explorer.

4.2.3 La distribution

Centralité de l'offre

Lorsqu'on aborde la question de la distribution alimentaire, on pense d'abord aux supermarchés. Le territoire de Saint-Bruno en compte deux qui sont situés au centre-ville. Grâce à sa réglementation d'urbanisme, la Ville a su préserver son noyau central en évitant que les supermarchés s'installent le long des grands axes routiers. Cela rend les points d'approvisionnement plus facilement accessibles à pied et à vélo.

Le regroupement et la centralité de l'offre sont des atouts considérables pour une ville soucieuse d'avoir un système alimentaire durable. En effet, l'accessibilité et la proximité des points de distribution alimentaires favoriseront les saines habitudes alimentaires et les déplacements actifs, participant à la création de milieux de vie complets et au dynamisme de l'espace public¹⁷.

Il est essentiel dans les années à venir de préserver cette centralité forte du territoire et de s'assurer de perpétuer cette caractéristique dans les nouveaux quartiers à développer. La révision du Plan d'urbanisme, la préparation de programmes particuliers d'urbanisme et la révision du règlement de zonage en cours en 2016 intègrent ces principes.

De plus, au cours d'exercices de planification récents, les faiblesses de la desserte du centre-ville par les réseaux de transport en commun et actifs ont été identifiées. Des démarches sont en cours afin de remédier à cette problématique. Les services de livraison offerts par les marchés d'alimentation, parfois même gratuits pour les aînés, contribuent aussi à encourager les déplacements collectifs et actifs. La popularité de ce service se présentant comme une alternative à l'auto participe à la promotion des modes de transports durables.

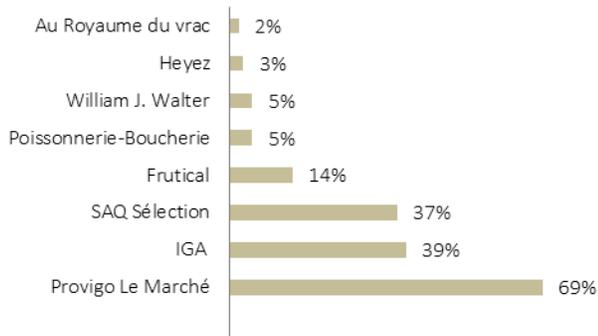
C'est aussi au centre-ville que l'on retrouve la majorité

¹⁷ Vivre en Ville, 2014

de l'offre alimentaire spécialisée tels une fruiterie, un commerce de produits en vrac, une boucherie, une poissonnerie, un saucissier, etc. On y dénombre 43 commerces du secteur agroalimentaires (voir la liste en annexe). Cette offre complète celle des deux supermarchés et en fait le secteur de la municipalité où l'offre alimentaire est la plus variée, proposant des produits sains, frais et ayant un bon apport nutritif. Une enquête réalisée en août 2015, auprès de 318 personnes, a révélé que 9 % d'entre elles fréquentaient le centre-ville pour y manger ou y prendre un café et 56 % le fréquentaient pour le magasinage. Malgré cela, l'étude de potentiel commercial réalisée par le Groupe Altus identifiait des fuites commerciales associées aux supermarchés et aux épiceries (18 %) ainsi qu'aux spécialités alimentaires (27 %). Il y a donc, sur le territoire, un potentiel de développement pour les commerces de ces catégories.

Commerces les plus fréquentés au centre-ville

(extrait: commerces alimentaires)
Groupe Altus, 2015



Depuis trois ans, un marché public estival a lieu au centre-ville. Le marché public de Saint-Bruno est l'occasion pour la population d'acheter des denrées directement des producteurs et est un élément de première importance pour un circuit court. En 2016, le marché a accueilli un total de 43 marchands soit une moyenne de 25 tous les samedis de juillet à octobre. Soixante pour cent d'entre eux vendaient des produits alimentaires. Par contre, de ce nombre, peu

proposent des produits frais et moins de 45 % des marchands sont de Saint-Bruno.

On retrouve aussi une offre alimentaire à l'extérieur des limites du centre-ville. Depuis peu, le Walmart, situé dans le quadrant sud-ouest de la route 116 et de l'autoroute 30, a une offre alimentaire. On retrouve aussi un minimarché et la boulangerie Pains et saveurs à l'angle de la route 116 et du boulevard De Boucherville. La ferme Robert Robert sur le rang des Vingt-Cinq a un kiosque à la ferme. La carte synthèse identifie les principaux points de distribution alimentaire du territoire de la Ville.

Les citoyens de Saint-Bruno peuvent avoir accès à une panoplie d'offre alimentaire en ligne ou d'achat de paniers avec livraison à domicile ou à un point de collecte sur le territoire. Par exemple :

- > La boutique Maman autrement est un point de dépôt pour les paniers de fruits et légumes biologiques *Alternative Bio*;
- > Via le Réseau des fermiers de famille d'Équiterre, la ferme *Les Jardins du Petit Tremble* a un point de chute à Saint-Bruno pour ses paniers de légumes biologiques;
- > La ferme Jardin de la montagne située à Rougemont a aussi des points de chute à Saint-Bruno;
- > Alimentation Maison est un « distributeur de viandes et produits de la mer, de sources de proximité aux techniques d'élevage responsables »¹⁸ qui dessert aussi le territoire de Saint-Bruno;
- > Etc.

Enfin, il serait pertinent de recueillir des données sur les fournisseurs d'intrants agricoles, les grossistes, les transporteurs et autres intermédiaires desservant le territoire. Ces éléments d'informations permettraient d'avoir un portrait plus complet de la distribution alimentaire sur le territoire et d'identifier des acteurs de premier plan du système alimentaire local, ainsi que des nouvelles pistes d'actions pour développer un

¹⁸ <https://www.alimentationmaison.com/fr/concept/>

système plus durable.



Jardin communautaire.

Initiatives communautaires

Jusqu'à récemment, le Centre d'action bénévole (CAB) faisait la distribution de légumes frais avec l'initiative *Bonne Boîte Bonne Bouffe*. Le service a malheureusement été interrompu à la suite de la fermeture définitive de l'organisme *Bonne Boîte Bonne Bouffe Montréal*. Des démarches sont en cours sur la Rive-Sud pour démarrer un groupe d'achat similaire. Le CAB serait partenaire d'une telle initiative et le point de service pour Saint-Bruno. Le Centre d'action bénévole a deux autres initiatives en lien avec la distribution alimentaire qui s'adressent à des clientèles cibles : la Ruche et la popote roulante.

«La Ruche» est un service de distribution de denrées alimentaires. Elle dessert une centaine de ménages

¹⁹ Centre d'action bénévole Les P'tits bonheurs

dans le besoin et la distribution se fait une fois par semaine. Les denrées proviennent principalement de l'organisme Moisson Rive-Sud, de commerces dont certains de la région :

- > La Tasse Verte;
- > Le goût du bonheur;
- > IGA Extra;
- > Second Cup¹⁹.

Lorsque les ressources de denrée du CAB sont épuisées, les commerçants locaux acceptent de faire des collectes afin que l'organisme puisse maintenir son niveau de service.

La popote roulante est un service de livraison à domicile de repas chauds offert trois fois par semaine. Les repas sont offerts par le CHSLD et distribués par les bénévoles du CAB. Les clientèles desservies sont les aînés, les femmes ayant une grossesse difficile ou après l'accouchement, les personnes à mobilité réduite ou en convalescence.²⁰ L'offre de la popote roulante ne suffit pas à la demande.

De plus, le Centre d'action bénévole offre des dîners communautaires à faible coût, à tous les deux semaines de septembre à juin. À chacun de ces dîners, ce sont 35 repas qui sont servis.

Enfin, le CAB offre aussi des collations dans les écoles aux enfants moins favorisés du territoire. Moisson Rive-Sud est le principal point de ravitaillement du CAB pour ses services alimentaires. Au total, pour l'année 2015-2016, c'est 120 adultes et 67 enfants qui ont bénéficié de ces services.

Maillage production-distribution

Le maillage production et distribution peut être difficilement renforcé dans le contexte actuel. Les produits destinés à la consommation que l'on retrouve sur le territoire sont déjà directement offerts à la ferme par leur producteur.

²⁰ Idem.

La localisation de l'offre alimentaire, sa variété et l'existence d'initiatives comme le marché public, l'achat en ligne, les paniers biologiques et l'offre d'aide alimentaire qui se décline sous plusieurs formes, laissent voir plusieurs forces pour cet axe du système alimentaire. La promotion des initiatives les plus durables pourrait certainement en favoriser l'adhésion des Montarillois pour en assurer la pérennité.

4.2.4 La consommation

Les habitudes alimentaires des Montarillois

Il est reconnu que la préparation des repas à la maison favorise une saine alimentation avec la consommation d'aliments frais et participe à de saines habitudes de vie. Depuis quelques années, l'alimentation et la cuisine connaissent une montée de popularité. Cette nouvelle tendance peut être qu'un effet de mode, mais participe sans contredit à la sensibilisation et à l'éducation de la population. Elle l'encourage à délaisser les produits préparés trop caloriques et de faible valeur nutritive et remet au goût du jour le plaisir de cuisiner.

Malgré tout, lors de l'enquête réalisée par le Groupe Altus sur les habitudes de fréquentation du centre-ville, on remarque que l'offre de restauration la plus fréquentée est celle des restaurants à service rapide (27 %). Ces données ne permettent toutefois pas de dégager un portrait réel des habitudes alimentaires quotidiennes des Montarillois. S'il est difficile de déterminer dans quelle mesure la population adhère à de bonnes pratiques alimentaires, le revenu des ménages et le niveau d'éducation, deux facteurs qui influencent les habitudes de vie, il est fort probable qu'à ce chapitre, les Montarillois fassent bonne figure. Il ne faut toutefois pas oublier que 11 % des ménages de la Ville vivent avec un revenu de moins de 30 000 \$ par année. Le projet de ville nourricière devra favoriser l'équité en s'assurant que tous les citoyens, particulièrement les clientèles plus vulnérables, peuvent bénéficier d'un accès économique et

physique aux aliments sains lorsque de la mise en place d'initiatives.

Rappelons aussi que la tendance du consommateur à rechercher le prix le plus bas est un frein à l'achat local et à la consommation d'aliments à haute qualité nutritive. L'éducation, la sensibilisation, mais surtout les environnements économiques qui ont un impact direct sur le comportement des individus pourraient participer à la modification des habitudes alimentaires de la population et favoriser les producteurs et entreprises locales.

Offre de restauration

Il est difficile d'aborder la question de la consommation alimentaire sur le territoire d'une municipalité sans aborder l'offre de restauration.

Les restaurants sont principalement localisés au centre-ville, dans le secteur des Promenades Saint-Bruno et le long de la route 116 à proximité du boulevard De Boucherville. Chacun de ces secteurs accueille à la fois des restaurants avec et sans service aux tables. L'étude de potentiel commercial réalisé en 2015 par le Groupe Altus notait d'importantes fuites commerciales reliées à la restauration avec service (53 %) et sans service aux tables (27 %). Ces fuites commerciales représentent plus de 15 millions de dollars et laissent voir un potentiel de développement pour la restauration principalement au centre-ville.

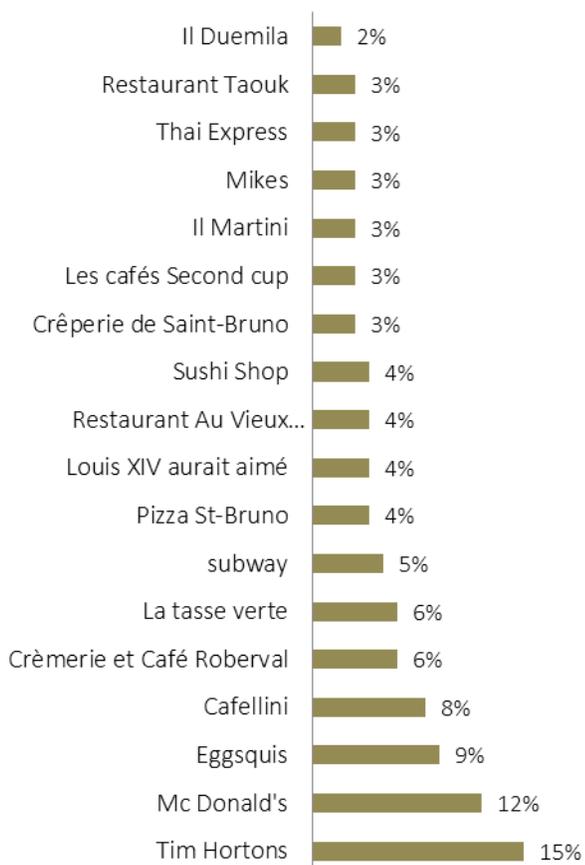
Il y a plusieurs grandes bannières dans chacun de ces secteurs, les restaurateurs indépendants sont quant à eux moins présents au secteur des Promenades et plus nombreux au centre-ville. On retrouve donc une offre variée de type de restaurants avec des gammes de prix et des menus des plus diversifiés.

Malheureusement, on note qu'il y a peu de restaurants offrant un menu sain dans une gamme de prix moyen ou économique. Ce sont les restaurants relativement dispendieux qui offriront un menu varié et équilibré, les choix santé semblent donc moins accessibles à la population ayant un plus faible revenu.

Commerces les plus fréquentés au centre-ville

(extrait: restaurants)

Groupe Altus, 2015



Politique alimentaire

Plusieurs villes se dotent de Politique alimentaire afin de bonifier l'offre en aliments sains dans les installations municipales. Aucune politique du type n'existe à Saint-Bruno et les points d'offre alimentaire dans les installations municipales sont peu nombreux (aréna et centre communautaire). Par contre, certaines mesures ont été adoptées afin que l'offre dans les installations municipales comporte des choix plus santé et les boissons énergisantes y ont été bannies. La Ville prévoit moderniser son offre d'infrastructures communautaires et sportives au cours des prochaines années. Dans cette perspective, il pourrait devenir pertinent d'encadrer officiellement

les orientations à adopter dans ce domaine. Par ailleurs, une telle politique devrait prévoir en plus des aliments sains, un volet sur l'achat local afin que la municipalité montre l'exemple en la matière.

Pour sa part, la Commission scolaire des Patriotes adoptait en 2008 sa Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif. Cette politique vise, entre autres, à favoriser l'adoption et le maintien de saines habitudes alimentaires.

Faciliter l'accès et la visibilité des fontaines d'eau potable participent aussi à un système alimentaire durable, en plus de favoriser la réduction des bouteilles de plastique. Ainsi, les installations municipales et plusieurs parcs sont munis de fontaines publiques. Dans le cadre de la réalisation de nouvelles infrastructures municipales et le long du parcours Oka-Mont-Saint-Hilaire, il sera d'autant plus important que la population puisse trouver des points d'eau potable où remplir aisément leur bouteille réutilisable.

Potentiel agrotouristique

À l'heure actuelle, l'agrotourisme est peu développé sur le territoire. Plus haut, il a été question de trois producteurs dont les produits sont disponibles à la ferme. Toutefois, il n'y a présentement aucune structure sur le territoire qui en fait la promotion. La Ville travaille en collaboration avec l'agglomération de Longueuil afin de produire une carte du réseau cyclable localisant, entre autres, les destinations agrotouristiques. De plus, le lien cyclable reliant Oka et Mont-Saint-Hilaire qui devrait être complété pour la saison 2017 amènera sans doute un nombre croissant de visiteurs. Cette nouvelle infrastructure est une opportunité de développer davantage l'offre agrotouristique du territoire et d'en faire la promotion.

Une campagne de promotion et un blogue financé par le MAPAQ « Montérégie, le garde-manger du Québec » contribue à la promotion de la région et de ses attraits agroalimentaires. Tourisme Montérégie fait aussi la promotion des activités agrotouristiques

sur son territoire avec la campagne « La Montérégie, ma région d'escapades gourmandes... à deux pas de Montréal! ». Toutefois, le vignoble Kobloth ne se retrouve pas dans la liste des vignobles identifiés pour la région. Après avoir payé les frais d'inscription pendant quatre ans, les propriétaires ont cessé leur participation. Au cours des deux premières années, l'affluence générée par cet investissement était rentable, mais les années suivantes coïncidant avec l'arrivée d'une nouvelle administration de Tourisme Montérégie, les retombées étaient nulles.

En regard des divers volets qui ont trait à l'axe de la consommation, on retient que les habitudes de consommation des Montarillois pourraient faire l'objet d'études plus approfondies. Des démarches auprès des marchés d'alimentation de la Ville et du centre intégré de santé et de services sociaux permettraient peut-être d'en connaître plus sur le sujet.

Aussi, bien qu'il y ait un désir certain d'offrir des choix sains dans les installations municipales, rien n'encadre clairement la position de la Ville en cette matière. Pour sa part, l'offre variée de restaurants présente quelques lacunes quant à l'accessibilité des choix santé. Le renforcement de l'offre à prévoir pour les prochaines années pourrait permettre de combler ce besoin. Finalement, la programmation d'une ville nourricière favorisant le développement économique a plus que jamais intérêt à mettre de l'avant les initiatives agroalimentaires existantes et à venir.

4.2.5 La gestion des matières résiduelles

Une saine gestion des matières résiduelles doit suivre la hiérarchie des « 3RV-E », c'est-à-dire prioriser la réduction à la source et respecter, dans le traitement de ces matières, l'ordre de priorité suivant : réemploi, recyclage, valorisation et élimination. Cette hiérarchie, campée dans la Loi sur la qualité de l'environnement, est également un des principes directeurs utilisés dans l'élaboration du Plan de gestion des matières

résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Longueuil. Ces principes doivent s'appliquer à tous les acteurs de la chaîne de production, de transformation, de distribution, en plus du consommateur.

« Chaque année, 32 000 tonnes d'aliments comestibles sont jetées aux ordures par l'industrie agroalimentaire au Québec »²¹

4.2.5.1 Réduire le volume de matières résiduelles

La réduction des matières résiduelles à la source peut se concrétiser de différentes façons; produire selon la demande, mettre en marché les « légumes moches » ou permettre la transformation d'aliments non vendus en sont des exemples. Les producteurs et les entreprises de transformation et de distribution alimentaire adoptent peu à peu des pratiques plus soucieuses de l'environnement. Cependant, le suremballage et les portions individuelles contreviennent à une approche durable. Aussi, dans les supermarchés, la promotion d'achats multiples favorise l'achat de grandes quantités de produits périssables, augmentant le risque de gaspillage alimentaire.

« Le consommateur canadien serait responsable de 47 % du gaspillage alimentaire. »²²

La dénonciation du gaspillage alimentaire a été très forte dans les messages sociaux des dernières années. La Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) en a d'ailleurs fait son principal message depuis 2014. À ce sujet, la transformation des aliments périssables, le renforcement du système de redistribution et les diverses méthodes de conservation (congélation, conserves, fermentation, déshydratation...) sont des axes à explorer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette prise de conscience doit se faire autant à l'échelle des ménages que dans la chaîne de production et de distribution alimentaire.

²¹ Isabelle Paré, Tant de nourriture égarée, 19 octobre 2013

²² <http://www.equiterre.org/geste/gaspillage-alimentaire-non-merci>

Présentement, la Ville ne détient aucune donnée concernant le gaspillage alimentaire sur son territoire. Des démarches pour permettre une telle évaluation pourraient être envisagées à court terme. Ce type d'initiative permettrait de déterminer si des actions ciblées en ce sens doivent être proposées.

Sensibiliser les consommateurs afin qu'ils adoptent des habitudes limitant la production de matières résiduelles devrait faire partie d'un bon programme de gestion de ces matières. Par exemple, les achats en vrac devraient être favorisés. Ceux-ci sont disponibles dans certaines sections de supermarchés ou dans des commerces spécialisés. De plus, il semblerait que certains commerces du centre-ville acceptent que les clients apportent leurs propres contenants pour ramener les aliments achetés afin d'éviter d'utiliser des barquettes jetables. Ce type de pratique serait un élément de plus à documenter et cette pratique pourrait être promue auprès des commerçants et de la population de Saint-Bruno.

Dans la même veine, en début d'année, certaines écoles du territoire rappellent quelques trucs aux parents pour avoir des boîtes à lunch plus vertes. D'autres initiatives comme les « Lunch zéro déchet » à l'école ou en milieu de travail peuvent aussi favoriser l'adoption de nouvelles habitudes.

4.2.5.2 Réemploi, recyclage et mise en valeur des matières résiduelles

Le réemploi, le recyclage et la mise en valeur sont un autre volet d'une gestion durable des matières résiduelles. Bien qu'il y ait moins d'exemples de réemploi dans le secteur agroalimentaire, cette avenue devra être explorée. Dans les actions de recyclage, il y a bien entendu toute la récupération des contenants et emballages des produits, mais il peut y avoir également des actions aux étapes de production comme, par exemple, le recyclage des plastiques utilisés pour couvrir les cultures. Le compostage in situ et l'épandage au sol sont également des formes de recyclage et de valorisation des matières résiduelles. Chaque nouveau type de production devra être étudié

afin de dégager tous les potentiels de réemploi et recyclage des sous-produits dans une optique d'économie circulaire (ex. : utilisation de la paille comme paillis sur d'autres cultures, chauffage de chaudières avec du bois raméal fragmenté).

À plus grande échelle, l'usine de biométhanisation et compostage de l'agglomération de Longueuil est attendue pour 2022. La collecte à trois voies sera alors instaurée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et permettra de valoriser les résidus de table de la population.

Il est prévu que cette usine soit construite dans la zone aéroportuaire de Longueuil, à la limite de l'écoparc industriel de Saint-Bruno. Dans une approche systémique, le gaz produit pourrait chauffer des serres établies dans l'écoparc industriel. Cette avenue permettrait de répondre à un des principaux enjeux financiers de la culture en serre.

D'ici à ce que l'agglomération de Longueuil soit prête à accueillir les résidus de table des Montarillois, on peut les encourager à faire le compost à la maison, soit à l'intérieur grâce au vermicompostage, soit à l'extérieur en bac. En 2011, via le Fonds Éco IGA, la Ville a distribué 200 composteurs à moindre coût à ses citoyens. En 2016, avec le même programme, le IGA Lambert a offert 25 composteurs à prix réduit. De plus, le jardin communautaire de la Ville dispose aussi d'un composteur destiné aux jardiniers. D'autres composteurs collectifs pourraient être mis à la disposition de la population comme cela se fait dans certaines villes.

Chose certaine, la sensibilisation et l'éducation sont essentielles afin de démystifier certaines idées préconçues associées à ces pratiques. D'ailleurs, les patrouilleurs en environnement engagés durant l'été abordent ce sujet avec les citoyens lors de patrouilles ou d'événements estivaux de la Ville.

4.2.6 Mobilisation des acteurs

Outre les cinq axes du système alimentaire, il semble aussi important de traiter d'un élément transversal essentiel au développement d'un système alimentaire durable : l'éducation. Pour assurer l'adhésion et le succès de ce projet collectif, la population comme l'ensemble des acteurs du système alimentaire doivent être sensibilisés aux enjeux que cette politique adresse.

Jardins communautaires, projets de démonstration, ateliers et conférences tous les moyens seront bons pour sensibiliser le plus grand nombre de citoyens sur les éléments clés associés à chacun des axes du système alimentaire. Dans cette démarche, la Ville aura tout intérêt de s'associer à divers partenaires du milieu comme le CSSS, les commissions scolaires présentes sur le territoire, le Centre d'action bénévole, le Cercle de fermières Saint-Bruno-de-Montarville ou la Société d'horticulture et d'écologie de Saint-Bruno, etc.

Certaines initiatives interviennent déjà en ce sens auprès de la population. La Ville offre de façon ponctuelle des ateliers de jardinage pour les enfants au centre communautaire pour les membres du Centre d'animation mère-enfant de Saint-Bruno (CAME), à la maison des jeunes et lors de la semaine de la famille. Cette offre n'est toutefois pas publicisée et n'est pas offerte à l'ensemble de la population autre que lors de la semaine de la famille. Ces ateliers pourraient être plus largement offerts, se décliner par thème et s'adresser également aux adultes. Au marché public, il y a aussi une programmation d'ateliers dont la plupart sont en lien direct avec l'alimentation.

Sur le territoire de la Ville, on retrouve aussi l'École culinaire le Choix du président qui offre une gamme variée d'ateliers pour les adultes, mais aussi pour les enfants. Certaines de ces séances mettent à l'honneur les produits de saison encourageant par le fait même les produits du Québec.

Le IGA Lambert offre présentement, pour la deuxième année consécutive, l'atelier « À vos frigos », organisé par le Jour de la Terre et financé par le Fonds Éco IGA. En compagnie d'un expert en gaspillage alimentaire du Jour de la Terre et d'un chef de La Table des Chefs, les participants découvrent des trucs et astuces pour utiliser à leur plein potentiel les aliments de leur réfrigérateur.

Le CAB a aussi des projets d'éducation alimentaire en partenariat avec la table de sécurité alimentaire de la Vallée des Patriotes qui ont lieu au comptoir d'aide alimentaire et lors d'événements spéciaux.

La Société d'horticulture et d'écologie de Saint-Bruno qui fête en 2016, son 60^e anniversaire, propose une programmation de conférences aux thèmes variés. D'ailleurs, en septembre 2016, le thème de la conférence était « La cuisine et le jardin urbain » avec pour invité, Jean Soulard, ex-chef cuisinier exécutif au Château Frontenac de Québec.

Enfin, depuis 1988, lors de la saison estivale, la Ville offre le camp de jour Cuistot qui permet aux enfants d'approfondir leurs connaissances culinaires et de découvrir plusieurs aspects de l'alimentation. Le camp cuistot qui est le plus populaire durant l'été, est offert durant 6 semaines et l'on compte en moyenne 32 participants par semaine depuis au moins les 15 dernières années.

D'autres initiatives peuvent aussi être en place dans les différentes écoles, les centres de la petite enfance ainsi que les garderies présents à Saint-Bruno. Le maillage entre établissement scolaire et producteurs agricoles est de plus en plus populaire au Canada et des programmes comme Croqu'Plaisir de l'organisme Équiterre favorisent l'approvisionnement en aliments locaux et sains aux enfants. Ce type d'initiatives est à valoriser et il serait souhaitable que l'ensemble des institutions scolaire et préscolaire de la Ville ait une programmation initiant leur clientèle aux saines habitudes alimentaires.

La mobilisation ne devra toutefois pas se limiter à la population. Des actions ciblées devront être prévues

pour mobiliser des acteurs stratégiques qui participeront au soutien financier des actions de la ville nourricière ou pourront partager leurs connaissances et expertises favorisant l'optimisation des ressources. En ce sens, la Ville aura le défi de rallier des partenaires clés dont les producteurs agricoles, l'industrie de la transformation et de la distribution pour faire avancer sa démarche de ville nourricière. L'association à divers partenaires chevronnés dans ces domaines comme l'IRDA, l'UPA, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et des groupes de recherches universitaires devront aussi être sollicités pour prêter main-forte à la Ville de Saint-Bruno dans son projet.

En conclusion, cette section a permis de présenter un portrait général de la Ville de Saint-Bruno, de son système alimentaire et d'initiatives déjà bien établies sur le territoire. Toutefois, on y constate aussi que certains éléments abordés sommairement auraient intérêt à être approfondis pour évaluer convenablement les objectifs et retombées d'actions spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre du projet de ville nourricière.

5. Diagnostic

Suivant les éléments identifiés à la section précédente pour chacun des axes du système alimentaire montarvillois, on retient diverses forces, faiblesses, opportunités et menaces en lien avec la mise en place d'un système alimentaire durable.

L'ensemble de ces points à retenir est présenté ci-dessous. Cet exercice permet de constater que Saint-Bruno est somme toute en bonne posture pour mettre son projet de ville nourricière en œuvre. En effet, les forces et opportunités identifiées sont nombreuses et laissent déjà présager les avenues à développer davantage.

5.1 Les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour une ville nourricière

FORCES

- Un faible pourcentage de terres agricoles en location et des propriétaires résidant à proximité;
- Près de 70 ha de terre agricole dont la Ville est propriétaire;
- Des terres en culture hors de la zone agricole offrant un fort potentiel de diversification des productions;
- Présence de producteur maraîcher et produit agrotouristique (vignoble);
- Aucune activité d'élevage intensif ce qui limite les problèmes de cohabitation avec le milieu urbain;
- Présence de l'IRDA sur le territoire;
- Plusieurs initiatives municipales et communautaires déjà en place;
- Présence de milieux naturels d'intérêt en zone agricole favorisant la biodiversité de la zone;
- Un marché public estival qui accueillait 45 marchands en 2016;
- Le Centre d'action bénévole offre une gamme de services en réponse aux problèmes d'insécurité alimentaire sur le territoire.
- L'offre alimentaire est centralisée sur le territoire ce qui encourage les déplacements actifs et les saines habitudes alimentaires et participe à la création d'un milieu de vie complet;
- Le niveau de scolarité et de revenu des Montarvillois laisse à penser qu'ils ont les outils nécessaires pour avoir de saines habitudes alimentaires;
- L'intérêt marqué de la population pouvant supporter des initiatives locales pour l'enjeu alimentaire et le devenir de l'agriculture à Saint-Bruno;
- Une volonté politique de faire des questions alimentaires et agricoles une priorité;
- La mise en valeur des terres municipales;
- La planification d'un écoquartier intégrant un important volet d'agriculture urbaine;
- Les cuisines du chalet Marie-Victorin, du centre Marcel-Dulude, du centre communautaire et de la vieille gare;
- L'intégration de la notion d'agriculture urbaine à la planification et à la réglementation d'urbanisme;
- Le projet en cours de l'usine de biométhanisation.

FAIBLESSES

- Les cultures présentes sur le territoire sont peu diversifiées;
- Un faible taux du territoire agricole est utilisé par des cultures destinées à la consommation humaine;
- Plusieurs exploitants agricoles n'avaient pas identifié leur relève en 2010;
- Un rendement économique des exploitations agricoles plus
- Le marché public accueille peu de marchands de produits frais et de proximité;
- L'offre de restauration de moyenne gamme offrant des choix sains et accessibles aux petits budgets est limitée;
- Le territoire compte peu d'entreprises de transformation;
- Il y a peu de maillage entre les productions locales et les entreprises de transformation et de distribution présentes sur le

faible que la moyenne québécoise;

- On note un manque de connaissance des activités agricoles sur le territoire et des aspirations des producteurs;
- Il n'existe pas de structure dédiée à l'accompagnement des projets de développement de la zone agricole, d'agriculture urbaine ou d'agrotourisme;
- La présence de milieux naturels d'intérêt en zone agricole limite la mise en valeur de superficie additionnelle de la zone agricole;
- Certaines pratiques agricoles créent une pression sur la protection de l'environnement (bandes riveraines, qualité des sols).

territoire;

- On note un manque de diffusion sur les initiatives de plantation de plantes comestibles dans l'espace municipal et l'invitation à la population d'en faire la récolte (arbre à noix);
- La production réalisée dans l'espace public et les jardins communautaires de la municipalité n'est pas documentée;
- Il n'y a pas de groupe d'achat présent sur le territoire :
 - L'offre de la popote roulante ne suffit pas à la demande;
 - Les consommateurs sont à la recherche du prix le moins élevé et non du prix juste.

OPPORTUNITÉS

- Les terres agricoles de petites superficies propices à accueillir une relève non apparentée, des projets agroalimentaires innovants et de proximité;
- Une production de proximité diversifiée propice au développement de circuit court et de proximité;
- La proximité de la métropole et du bassin de consommateurs que cela représente pour développer un volet agrotouristique, pour modifier le type de production sur le territoire et bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée;
- Les initiatives et la mobilisation de l'ensemble de l'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre du PDZA;
- Le projet de la banque de terre menée par la CMM.
- La planification d'infrastructures municipales d'envergure (pôle des sports et pôle civique) pouvant participer à faire de Saint-Bruno une ville nourricière (toit vert, gestion des matières résiduelles, offre alimentaire de haute valeur nutritive...);
- Une popularité croissante de la question alimentaire et de la culture culinaire;
- La production à venir de biogaz à proximité d'une zone industrielle qui accueille toujours des activités agricoles;
- Le développement de nouveaux modèles d'affaires agricoles et la montée en popularité du sociofinancement (ex. : production maraîchère biologique intensive).

MENACES

- L'insuffisance des ressources humaines et financières consacrées au développement d'un système alimentaire durable;
- La perte des terres en culture présentes dans le périmètre d'urbanisation.
- L'adhésion des acteurs du système alimentaire et de la population assurant la viabilité des initiatives;
- La création de nouvelles nuisances pour la population ou de nouvelles pressions sur l'environnement.

6. Identification des enjeux locaux

À la lumière du portrait qui vient d'être fait de Saint-Bruno et de son système alimentaire, voici ce qui peut être identifié comme enjeux locaux à la mise en place d'un système alimentaire durable :

1. Le maintien des terres en cultures présentes dans le périmètre d'urbanisation (vocation des terrains et pression du développement urbain);
2. L'occupation optimale du territoire agricole par la diversification de la production, l'adhésion à des pratiques à moindre impact sur l'environnement et la protection des milieux naturels;
3. L'accessibilité à des espaces de production pour des petits producteurs ou producteurs de la relève;
4. Le maillage entre les acteurs du système alimentaire et leur adhésion à des modes durables de production, de transformation, de distribution, de consommation et de gestion des matières résiduelles;
5. La visibilité, la viabilité économique et l'accessibilité physique et financière des initiatives locales offrant des produits sains;
6. L'adhésion et la participation d'une masse critique de la population montarilloise pour assurer le succès du projet de ville nourricière;
7. Le leadership de la Ville dans la mise en œuvre du plan d'action ville nourricière;
8. Le soutien aux entreprises agroalimentaires et la maximisation des ressources en place (CMM, CCA, DEL, etc.).

7. Vision et orientations

La vision et les orientations permettent de camper clairement la démarche dans laquelle la Ville de Saint-Bruno s'engage en se dotant du plan d'action Saint-Bruno, ville nourricière.

7.1 Vision

Saint-Bruno est une ville nourricière où le système alimentaire local participe à l'épanouissement social, environnemental, culturel et économique d'une collectivité viable.

7.2 Orientations

Quatre orientations sont proposées afin que la municipalité puisse se développer en respect de la vision énoncée ci-dessus comme de la vision stratégique 2035 :

1. Affirmer la volonté de développer un système alimentaire local durable facilitant l'accès aux aliments sains et frais et assurer sa pérennité.
2. Assurer le soutien au développement de l'industrie agroalimentaire locale, de l'agriculture urbaine et de l'agrotourisme.
3. Promouvoir l'agriculture locale durable et les saines habitudes alimentaires à moindre impact environnemental.
4. Protéger et mettre en valeur les terres agricoles en favorisant la diversité des productions et les pratiques respectueuses de l'environnement.

8. Saint-Bruno, ville nourricière, plan d'action 2017

Ce premier plan d'action *Saint-Bruno, ville nourricière* fait suite à la première orientation de la politique qui est d'affirmer la volonté de développer un système alimentaire local durable et d'assurer sa pérennité. Cette première année de mise en œuvre vise d'abord à établir les structures et le cadre réglementaire qui permettront subséquemment à la communauté de mettre en place de nouvelles initiatives favorisant un système alimentaire durable.

De plus, au cours de cette première année, des ressources seront prévues afin de publiciser cette démarche dans laquelle la Ville s'engage auprès de la population. Ce sera aussi au cours des prochains mois, l'occasion de mobiliser et de s'associer à différents partenaires qui permettront de développer de nouvelles initiatives qui s'inscriront dans la deuxième mouture du plan d'action ville nourricière.

Enfin, au cours de cette première année de mise en œuvre, ce sera l'occasion de reconnaître les initiatives déjà existantes sur le territoire, de les enrichir et de leur associer des indicateurs de suivi afin que l'année 2017 puisse servir comme année de référence.

OBJECTIFS	AXE	ACTIONS	COÛTS	ANNÉES DE RÉALISATION	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES PRESENTIS
1. Développer et mettre en place les structures et l'encadrement qui permettront de concrétiser le projet de ville nourricière	1.1	TR		2017-2018	DU	DLCVC, IRDA, DEL, AGG, Table de solidarité Saint-Bruno, MAPAQ, UPA, FABQ
	1.2	P		2017	DU	TP, DFTI, IRDA. UPA, MAPAQ
	1.3	P		2017-2018	DFTI	AGG
	1.4	P		2017	DU	
	1.5	P		2017	DU	
	1.6	C		2017	DU	
	1.7	P		2017	DU	
	1.8	P		2017	DU	CMV
	1.9	TR		2017	DU	
	1.10	TR		2017	DU	

	1.11	D	<p>Améliorer l'accessibilité aux infrastructures alimentaires en :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Collaborant avec le RTL afin que les cœurs des quartiers à développer et que le centre-ville soit accessibles par le réseau structurant de transport en commun; · Consolidant le réseau sécuritaire de transport actif; · Assurant une offre suffisante et bien localisée de stationnements à vélo; · Soignant l'aménagement des parcours actifs et du domaine public pour améliorer l'expérience en s'appuyant sur une rue principale au cœur du quartier. 	À déterminer en fonction des interventions	2017-...	DU	RTL, GÉNIE, TP, SDC (Commerçants du centre-ville)
2. Mobiliser les acteurs du système alimentaire	2.1	C	Adopter pour l'année 2018 la thématique « Ville nourricière » pour toutes les activités communautaires, de loisir/festif de la Ville.	Mesures à intégrer au budget courant	2017-2018	COM	L'ensemble des directions de la Ville, SDC (Commerçants du centre-ville)
3. Enrichir les mesures existantes et mettre en place des indicateurs de suivi	3.1	P	Participer au projet de banque de terres de la CMM.		2017-...	DU	CMM, AGG
	3.2	MR	Suivre et appuyer la mise en place de l'usine de biométhanisation de l'agglomération et explorer la possibilité que l'énergie produite profite au développement de l'écoparc volet agricole. (projet bio André Desmarais – Ferme des Quatre-Temps)		2017-2022	DU	DG, AGG
	3.3	p	Poursuivre les efforts de restauration des bandes riveraines en milieu agricole. <i>Indicateur</i> : Nombre de cas dérogatoires.		2017...	DU	Producteurs agricoles / propriétaires riverains
	3.4	P	Mettre en œuvre le projet de poules urbaines de la Tribune jeunesse au parc du Frère-Marcel-Alary.		2017	DLCVC Tribune jeunesse	
	3.5	C	Assurer la présence de fontaine d'eau facilitant le remplissage de différents formats de bouteille dans les				Génie, TP DU

		lieux publics. (réseau cyclable, parcs, centre multisports, pôle civique, etc.)					
		Indicateurs : Nombre de fontaines publiques extérieur/intérieur.					
3.6	P	<p>Poursuivre les activités du jardin communautaire.</p> <p>Éléments à développer : Mettre en place un système pour quantifier la production. Augmenter la visibilité du jardin, en faire la promotion et identifier le site. Faire une table ou bac de culture surélevé comme projet de démonstration au jardin et ailleurs au centre-ville pour en faire la promotion. Installer un bac de récupération des eaux de pluie pour la remise du jardin. Inclure aux règlements encadrant le jardin communautaire que les jardiniers doivent participer au comité citoyen pour avoir accès à un lot de culture. Inclure au règlement du jardin que les cultures doivent se faire sans l'utilisation de pesticides.</p> <p>Indicateurs: Nombre de parcelles en culture, nombre de membres impliqués dans le comité citoyen, kilogramme produit annuellement.</p>	5 000 \$	2017-...	DLCVC	COM, CAB, comité citoyen du jardin	
3.7	D	<p>Poursuivre les activités du marché public.</p> <p>Éléments à développer : Assurer la disponibilité d'aliments variés, frais et régionaux</p> <p>Indicateurs: Nombre de marchands. Nombre de marchands offrant des aliments frais régionaux. Nombre d'activités d'animation en lien avec l'alimentation, le gaspillage alimentaire ou la gestion des matières résiduelle. Nombre de personnes rejointes lors des activités d'animation.</p>		2017-...	DLCVC		
3.8	C	<p>Poursuivre l'offre d'activités municipales en lien avec le système alimentaire (camp de jour cuisinot, atelier de jardinage destiné aux enfants...).</p> <p>Éléments à développer : Dans le cadre du camp de jour cuisinot, s'assurer que les 5 axes du système alimentaire sont abordés, que la saine alimentation est promue et que les recettes proposées soient saines et participent à une alimentation équilibrée. Publiciser et</p>	5 000 \$	2017-...	DLCVC	TP	

		<p>rendre disponible à tous les citoyens les ateliers horticoles animés par les TP et en créer de nouveaux destinés aux adultes.</p> <p>Indicateurs: Nombre d'enfants rejoints par chacune des initiatives. Nombre d'adultes rejoints. Nombre d'ateliers offerts par type.</p>			
3.9	P	<p>Poursuivre l'intégration de plantes comestibles dans les aménagements paysagers publics.</p> <p>Éléments à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place un système permettant de quantifier la production annuelle; · Installer des panneaux éducatifs sur les plants comestibles, le temps et la méthode de récolte afin que la population puisse en bénéficier; · Sélectionner des espèces en fonction de leur « beauté », mais aussi arrimer au potentiel de valorisation alimentaire; · Établir spécifiquement des espaces dédiés pour cultiver des aliments destinés aux dons alimentaires. <p>Indicateurs : Kilogramme produit annuellement, nombre de plants et de variété d'espèces, pourcentage des aliments distribués pour consommation.</p>	2017	TP	CAB, DLCVC
3.10	D	<p>Continuer de soutenir l'aide alimentaire et développer l'offre afin de répondre aux besoins locaux.</p> <p>Éléments à développer : Faire un maillage entre l'offre et les services communautaires et les cuisines des infrastructures municipales.</p> <p>Indicateur : Nombre de personnes sur la liste d'attente. Nombre de bénéficiaires de chaque service. Coûts associés à chaque service.</p>	2017-...	CAB	DLCVC
3.11	D/C	<p>Favoriser la connaissance des initiatives existantes en développant une stratégie de promotion locale et en s'inscrivant dans les initiatives régionales existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Carte vélo Longueuil (en développement); · PROPOSER au comité technique de travailler sur un projet unique pour l'agglomération pour l'affiche des entreprises agroalimentaires de l'agglomération ; 		COM, DU	AGG, Producteurs agricoles

		<ul style="list-style-type: none"> Positionner Saint-Bruno dans la campagne de Tourisme Montérégie « Ma région d’escapade gourmande... à deux pas de Montréal »; Faire un arrimage avec les portes ouvertes de l’UPA. 				
3.12	P/C	<p>Soutenir les initiatives de verdissement des cours d’école par l’introduction de plantes nourricières.</p> <p>Éléments à développer : Approcher la Commission scolaire des Patriotes et Riverside pour améliorer l’aménagement des cours d’école.</p> <p>Indicateur : Nombre de cours d’école aménagées. Nombre de plans ou bac de culture installés.</p>	10 000 \$	2017-...	TP	DU, Écoles du territoire, Commission scolaire des Patriotes et Riverside
3.13	P/C	<p>Poursuivre l’aménagement du potager à la Maison des jeunes.</p> <p>Éléments à développer : Mettre en place un système permettant de quantifier la production annuelle. Organiser un cours de cuisine avec les produits du potager.</p> <p>Indicateur : Kilogramme produit annuellement. Nombre de jeunes impliqués.</p>			DLCVC, TP	

AXES :
 P : Production
 T : Transformation
 D : Distribution
 C : Consommation
 MR : Matières résiduelles
 TR : Action transversale

AGG : Agglomération de Longueuil
 CAB : Centre d’action bénévole Les P’tits Bonheurs
 CMM : Communauté métropolitaine de Montréal
 CMV : Comité consultatif milieu de vie
 COM : Direction des communications
 DEL : Développement économique Longueuil
 DFTI : Direction des finances, trésorerie et des technologies de l’information
 DG : Direction générale
 DLCVC : Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
 DU : Direction du développement urbain

FABQ : Fédération d’agriculture biologique du Québec
 GÉNIE : Direction du génie
 IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
 MAPAQ : Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec
 RTL : Réseau de transport de Longueuil
 SDC : Société de développement commerciale (advenant sa création ou Commerçants du centre-ville)
 TP : Direction des travaux publics
 UPA : Union des producteurs agricoles

9. Médiagraphie

Agglomération de Longueuil. (2014). Plan de développement de la zone agricole, 108 p.

Canards Illimités. (inconnu). Les bandes riveraines et les haies brise-vent : un ruban de vie en milieu agricole. Repéré à <http://www.villedemont-tremblant.qc.ca/upload/File/haies.pdf>

Dufour Bouchard, A., Farha, R. & Gagnon, H. (2010). Vision de la saine alimentation, pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé. 5 p. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-289-06F.pdf>

Équiterre. Gaspillage alimentaire : non merci!. Repéré à <http://www.equiterre.org/geste/gaspillage-alimentaire-non-merci>

Forest Lavoie Conseil. (2016). Projet d'étude d'opportunité pour la zone agricole de l'agglomération de Longueuil, Rapport final – version préliminaire, 65 p.

Fortin, A. (2016). Les systèmes alimentaires de proximité, outils de développement de la zone agricole périurbaine, (Travail de session, Université de Montréal)

Gouvernement du Québec. (2015). La saine alimentation en milieu municipal, document de réflexion destiné aux acteurs de soutien. 34 p.

Gouvernement du Québec. (2016). Agriculture biologique. Repéré à <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/alimentsbio.aspx>

Groupe Altus. (2015). Diagnostic commercial – Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 87 p.

Agriculture, pêcheries et alimentation Québec. (2003). Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1926909>

Jardiner autrement. Définition de biocontrôle, lutte biologique et protection biologique intégrée. Repéré à <http://www.jardiner-autrement.fr/3-guerir/le-biocontrole/645-definition-de-biocontrole-lutte-biologique-et-protection-biologique-integree>

MRC Brome-Missisquoi. (2016). Banque de terres Les services, Repéré à <http://www.banquedeterres.ca/ressources/les-services/>

Mundler, P., Laughrea, S. (2015). Circuits alimentaires de proximité, Quels bénéfices pour les territoires?, Résumé du rapport de recherche remis au CIRANO, 16 p.

Nature action Québec (2011). L'agriculture au Québec, un changement de paradigme s'impose, Mémoire présenté à l'Assemblée Nationale du Québec, commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, 39 p. Repéré à http://www.naturequebec.org/fichiers/Agriculture/ME11-08-24_LivreVert.pdf

Paré, I. (2013, 19 octobre). « Tant de nourriture égarée », *Le Devoir.com*. Repéré à <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/390357/gaspillage-alimentaire>

Québec municipal (2016). « Le visage de l'accaparement des terres agricoles dans les régions du Québec ». Repéré à <http://www.quebecmunicipal.qc.ca/index.asp?module=publicite&action=details&id=33118>

Santo, R., Palmer, A. & Kim, B. (2016). Vacant lots to vibrant plots, Johns Hopkins - Center for a livable future, 33 p.

Vachon, B. (2009). La multifonctionnalité des territoires ruraux, Résumé de présentation 26 janvier 2009, Jouvence, Orford, Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, Repéré à <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:tdQ8n2yMjuYJ:www.ruralite.qc.ca/fichi>

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. (2016). Programme loisir et culture, vol. 10 (2).

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. (2016). Programme loisir et culture, vol. 10 (3).

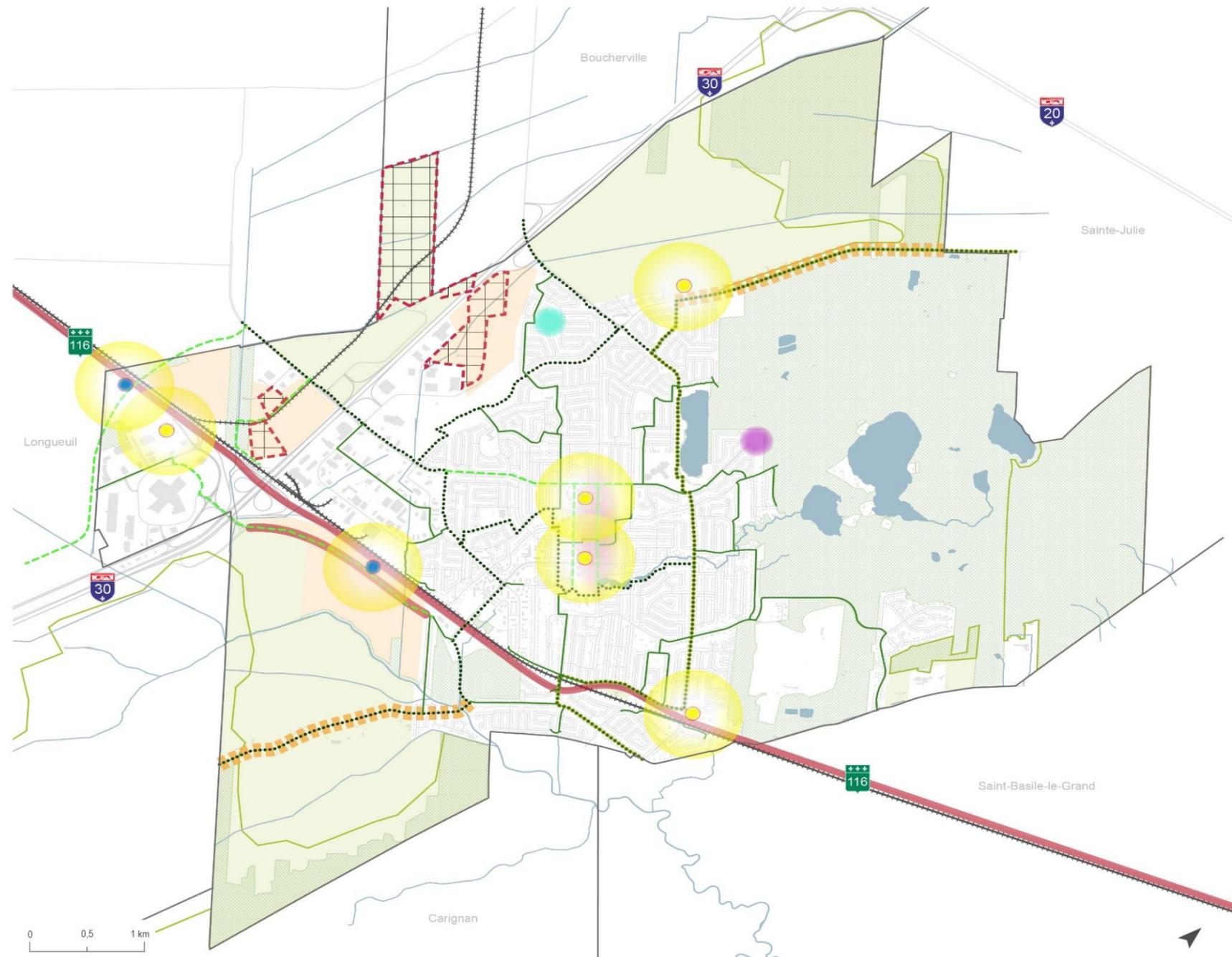
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. (2016). Programme loisir et culture, vol. 10 (4).

Vivre en Ville. (2014). *Ville nourricière : mettre l'alimentation au cœur des collectivités*. 141 p. (coll. Outiller le Québec).

ANNEXE 1 LISTE DES ORGANISMES SOLlicitÉS

ORGANISMES SOLlicitÉS POUR COMMENTAIRES	ORGANISMES AYANT TRANSMIS DES COMMENTAIRES
Agglomération de Longueuil	X
Centre d'action bénévole Les P'tits Bonheurs	X
Développement économique de Longueuil	
CLSC des Patriotes	
Communauté métropolitaine de Montréal	
Centre d'innovation sociale en agriculture (cégep Victoriaville)	
Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation	X
Union des producteurs agricoles	X
Association des producteurs maraîchers du Québec	
La Croisée de Longueuil	
Vivre en Ville	X
Centre d'écologie urbaine de Montréal	
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)	X
Conseil régional en environnement de la Montérégie	
Chaire UQTR Écologie du paysage et aménagement	
Producteur agricole local (Vignoble Kobloth)	X
Producteur agricole local (Robert Robert)	

ANNEXE 2 CARTE SYNTHÈSE



CARTE SYNTHÈSE POLITIQUE VILLE NOURRICIÈRE

- Zone agricole permanente
- Terres cultivées en périmètre urbain
- Bois et corridor forestier métropolitain
- Écosystème d'intérêt
- Terres municipales en culture
- Parc du Frère-Marcel-Alary (ruches)
- Parc Duquesne (arbres à noix et fruitiers)
- Pôle central d'offre alimentaire
- Commerces proposant une offre alimentaire
- Commerces projetés proposant une offre alimentaire
- Rayon de 400 mètres
- Rang champêtre
- Corridor routier d'accès aux panoramas
- Sentier Oka Mont-Saint-Hilaire
- Réseau vélo métropolitain
- Réseau cyclable
- Réseau cyclable projeté
- Voie ferrée
- Réseau routier
- Limite municipale

ANNEXE 3 LISTE DES COMMERCES DU SECTEUR AGROALIMENTAIRES DU CENTRE-VILLE

# civic	Rue	# local	Commerce	Type
17	Rabastalière Ouest	2	Il Martini	Restaurant
39	Rabastalière Ouest	5	Dépanneur Saint-Bruno	Dépanneur
125	Rabastalière Ouest	18	Restaurant Le Rabastalière	Restaurant
16	Rabastalière Est	4	Chocolaterie Heyez	Chocolaterie
1250	Roberval	1	Bar le 1250	Bar
1275	Roberval	2	Tim Hortons	Restaurant
1304	Roberval	7	Subway	Restaurant
1307	Roberval	8	Thai Express	Restaurant
1308	Roberval	9	Les cafés Second Cup	Restaurant
1311	Roberval	11	Mike's	Restaurant
1312	Roberval	12	Restaurant Taouk	Restaurant
1316	Roberval	15	Baskin N' Robbins	Restaurant
1380	Roberval	20	Société des Alcools du Québec	Magasin d'aliments et boissons
1400	Roberval	21	Provigo le Marché	Magasin d'aliments et boissons
1428	Roberval	22	Sushi shop	Restaurant
1475	Roberval	35	Sakura Sushi	Restaurant
1507	Roberval	50	Crèmerie Roberval	Restaurant
109	Landsdowne	10	Le Charlotte restaurant pub	Restaurant
1360	Montarville	1	Markina	Restaurant
1380	Montarville	4	William J. Walter	Magasin d'aliments et boissons
1384	Montarville	6	Oh Sushi	Restaurant
1390	Montarville	9	Le goût du bonheur	Traiteur
1394	Montarville	11	Med Pizza	Restaurant
1408	Montarville	16	Poissonnerie & boucherie Richard inc.	Magasin d'aliments et boissons
1412	Montarville	20	Cafellini inc.	Restaurant
1438	Montarville	29	Pizza Saint-Bruno inc.	Restaurant
1441	Montarville	31	Poissonnerie du Village	Magasin d'aliments et boissons
1441	Montarville	32 A	Au royaume du vrac	Magasin d'aliments et boissons
1473	Montarville	42	La tasse verte	Restaurant
1481	Montarville	46	Il Duemila	Restaurant
1485	Montarville	49	Crêperie St-Bruno	Restaurant
1500	Montarville	59	Restaurant McDonald	Restaurant
1579	Montarville	85	Restaurant Sun Wah inc.	Restaurant
1600	Montarville	89	Louis XIV aurait aimé Bistro	Restaurant
1700	Montarville	104	IGA Mini	Dépanneur
1716	Montarville	108	Café/Crèmerie M. Hibou inc.	Restaurant
20	Clairevue Ouest	2	Eggsquis	Restaurant
44	Clairevue Ouest	5	Fruitical	Magasin d'aliments et boissons
52	Clairevue Ouest	6	Provisoior	Dépanneur
56	Clairevue Ouest	10 B	Restaurant IBO pizza	Restaurant

# civic	Rue	# local	Commerce	Type
70	Clairevue Ouest	12	Vieux Duluth	Restaurant
1515	Hôtel-de-Ville	10	Restaurant Rosa Bella inc.	Restaurant
23	Seigneurial Ouest	1	Super marché Lambert (IGA)	Magasin d'aliments et boissons

Total:43